

VILLE DE LAXOU

CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 9 AVRIL 2015

ORDRE DU JOUR

- Désignation du secrétaire de séance
- Approbation du procès-verbal de la séance du 19 mars 2015
- Compte-rendu des décisions du Maire

FINANCES

- Q1** - Vote du budget 2015
Rapporteur : Y. PINON
- Q2** - Vote des taux d'imposition 2015
Rapporteur : Y. PINON

MARCHE

- Q3** - Adhésion au groupement de commandes pour les services de communications électroniques
Rapporteur : S. FALL

EDUCATION

- Q4** - Restauration scolaire : actualisation des tarifs à compter du 1^{er} septembre 2015
Rapporteur : I. TAGHITE
- Q5** - Adaptation du règlement intérieur du service de restauration scolaire
Rapporteur : I. TAGHITE
- Q6** - Convention de partenariat avec GrDF autour de la « sécurité et pratique du vélo loisirs »
Rapporteur : B. CHAUFOURNIER

SOCIAL

- Q7** - Attribution de subventions annuelles de fonctionnement aux associations à caractère social
Rapporteur : Y. PINON
- Q8** - Attribution de subventions annuelles de fonctionnement aux associations œuvrant en faveur de la santé
Rapporteur : D. MAINARD
- Q9** - Attribution de subventions annuelles de fonctionnement aux associations œuvrant en faveur des anciens combattants
Rapporteur : Y. PINON
- Q10** - Attribution de subventions annuelles de fonctionnement aux associations œuvrant en faveur des personnes âgées
Rapporteur : Y. PINON

CULTURE ET RELATIONS INTERNATIONALES

- Q11** - Attribution de subventions annuelles de fonctionnement aux associations à caractère culturel
Rapporteur : S. MUEL
- Q12** - Attribution d'une subvention annuelle de fonctionnement à l'Association du Comité de Jumelage de Laxou (ACJL)
Rapporteur : S. MUEL

Q13 - Relations entre la Ville de Laxou et l'Association pour la Promotion et l'Enseignement de la Musique (APEM) ; Actualisation de la convention financière
Rapporteur : S. MUEL

Q14 - Tarifs municipaux – Tarifs des spectacles et événements culturels
Rapporteur : S. MUEL

RESSOURCES HUMAINES

Q15 - Augmentation du taux d'emploi d'un agent titulaire à temps incomplet
Rapporteur : Monsieur le Maire

Q16 - Attribution d'une subvention annuelle de fonctionnement au Comité Social du Personnel
Rapporteur : Monsieur le Maire

Q17 - Régime indemnitaire : nouvelles dispositions pour certains cadres d'emplois
Rapporteur : Monsieur le Maire

Q18 - Formation des élus : orientations et règlement intérieur
Rapporteur : Monsieur le Maire

Q19 - Accueil et accompagnement de personnes placées sous main de justice – convention de partenariat avec l'association REALISE
Rapporteur : Monsieur le Maire

SPORTS JEUNESSE ET VIE ASSOCIATIVE

Q20 - Attribution de subventions annuelles de fonctionnement aux associations à caractère sportif
Rapporteur : G. GIRARD

Q21 - Attribution de subvention annuelle de fonctionnement aux associations en lien avec la jeunesse
Rapporteur : N. BOUGUERIOUNE

URBANISME - ENVIRONNEMENT

Q22 - Attribution de primes pour le ravalement de façades
Rapporteur : L. WIESER

Q23 - Maisons, balcons, jardins fleuris et potagers : Lancement du concours annuel
Rapporteur : L. WIESER

Q24 - Convention d'un "refuge LPO" dans le parc de l'hôtel de ville et convention de partenariat avec la ligue pour la protection des oiseaux
Rapporteur : L. WIESER

Q25 - Convention de partenariat entre la commune de Laxou et l'association des amis de la chèvre de Lorraine
Rapporteur : L. WIESER

Q26 - Convention de prestation de service entre la commune de Laxou et la maison de retraite KORIAN LE GENTILE
Rapporteur : L. WIESER

Q27 - Convention avec GrDF pour l'installation d'équipement de télérelève
Rapporteur : P. CANTUS

COMMUNICATIONS

1) Communauté urbaine du Grand Nancy : Séance du conseil du 20 mars 2015.

VILLE DE LAXOU



EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 AVRIL 2015

L'an deux mille quinze, le neuf avril, le Conseil Municipal de la Commune de LAXOU étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Laurent GARCIA, Maire,

NOMBRE DE

- Conseillers en exercice : 33
- Présents : 24
- Nombre de votants : 32
- Procurations : 08
- Absent : 01

Étaient présents : Laurent GARCIA, Laurence WIESER, Yves PINON, Christian MACHIN, Naïma BOUGUERIOUNE, Didier MAINARD, Guilaine GIRARD, Dominique LECA, Marie-Josèphe LIGIER, Jean-Pierre REICHHART, Serge VAUTRIN, Marc BORÉ, Brigitte CHAUFURNIER, Isabelle TAGHITE, Samba FALL, Abdelkarim QRIBI, Nathalie JACQUOT, Carole BRENEUR, Stéphanie MUEL, Pierre CANTUS, Matthieu EHLINGER, Pierre BAUMANN, Christophe GERARDOT, Aziz BEREHIL

Objet :

**1 – VOTE DU BUDGET
2015**

PROCURATIONS :

Mme N. PARENT HECKLER ayant donné procuration à I. TAGHITE
Mme C. BAILLET BARDEAU ayant donné procuration à D. LECA
M. O. ERNOULT ayant donné procuration à N. JACQUOT
Mme A-M. ANTOINE ayant donné procuration à Mme C. BRENEUR
M. J. CAILLET ayant donné pouvoir à Mme L. WIESER

Mme P. MICCOLI ayant donné procuration à M. Y. PINON

Mme C. FERNANDES ayant donné procuration à M. C. MACHIN
Mme V. EPHRITIKHINE ayant donné procuration à M. A. BEREHIL

Absente : Carole CHRISMENT

Secrétaire de séance : Nathalie JACQUOT

Rapporteur : Yves PINON

Exposé des motifs :

Les prévisions de dépenses et recettes pour l'année 2015 vous sont présentées dans le document du budget 2015.

La présentation générale du budget est résumée dans le tableau suivant :

	Opérations de l'exercice	Restes à réaliser	Résultat reporté	Cumul section
FONCTIONNEMENT				
Dépenses	12 181 654,23			12 181 654,23
Recettes	10 515 530,00		1 666 124,23	12 181 654,23
INVESTISSEMENT				
Dépenses	2 005 005,00	32 610,00		2 037 615,00
Recettes	1 912 115,00	125 500,00		2 037 615,00

Débat :

M. PINON.- Je vous demande de rectifier une petite coquille dans la délibération 1 que vous avez reçue. Pour la section d'investissement, le montant de la recette n'est pas 1 192 115 €, c'est 1 912 115 €. Merci de rectifier.

Je commencerai mes propos par remercier et saluer le travail exceptionnel réalisé par le service des finances, sa nouvelle responsable, Alice LARCHER-BLONDE, Patrick CICCARDINI et Caroline MULLER qui ont suivi l'élaboration de ce premier budget de la mandature.

Et bien oui, nous allons passer au premier budget de la mandature. C'est un budget que l'on a souhaité réaliste, pragmatique et dynamique surtout dans la période actuelle. Il fallait qu'il soit en phase avec les réalités économiques. Trois idées fortes ont présidé à la construction de ce budget :

- Ne pas augmenter les taux d'imposition.
- Ne pas recourir à l'emprunt pour réduire la dette communale et nous permettre ainsi de ne pas obérer nos futures obligations financières.
- Aller au maximum des investissements possibles en termes de montant pour continuer à faire tourner la machine économique, donner de l'emploi, des heures d'insertion puisque nous avons inscrit ce critère dans les marchés publics.

La situation financière de la commune est saine et les banques sont toujours prêtes à nous prêter de l'argent sur 20 ans, ce qui est véritablement un signe de bonne santé économique.

Les consultations que nous menons, Samba FALL, le service des finances et votre serviteur avec les organismes bancaires pour renégocier les conditions de leurs prêts nous le démontrent.

A propos de cette présentation du budget primitif 2015, je voudrais rappeler ce que vous avez tous en tête, à savoir l'absence de débat qui a eu lieu à l'occasion du D.O.B. du 19 mars dernier signifiant, comme cela a été dit par M. le Maire «qui ne dit mot consent ».

Je vous rappelle également que vous avez reçu un rapport de présentation du budget primitif qui a été joint à la présente convocation du présent conseil municipal. Je suppose que vous en avez tous pris connaissance. Donc, je n'y reviendrai pas.

Je pourrai dire en synthèse un certain nombre de points qui m'apparaissent essentiels dans ce budget 2015.

Tout d'abord, je voudrais souligner que, durant l'exercice 2014, nous avons été amenés à prendre un certain nombre de mesures pour équilibrer notre budget communal face à la baisse historique des dotations de l'Etat aux collectivités locales, qui va se traduire pour notre commune par une perte sèche de plus de 1,7 M€ sur les exercices 2014 à 2017 et au retard de versement des Fonds Européens du FEDER et du Conseil Départemental.

Cette réaction de tous -services, comme élus de la majorité municipale- démontre notre volonté auprès des Laxoviennes et des Laxoviens de maintenir une situation financière saine.

Je voudrais également attirer votre attention sur le fait que le budget primitif 2015 est caractérisé au niveau du fonctionnement par une quasi-stabilité du budget, à 3,74 % près.

En matière d'investissement, vous avez pu remarquer une réduction de ceux-ci après, il faut le dire, trois années particulièrement exceptionnelles.

Nous pourrions sans difficulté rembourser le prêt-relais de 450 000 €. L'échéance est prévue au 15 avril.

En conclusion, je préciserai que ce budget primitif a été piloté au plus près et que j'ai un regret qui concerne l'absence de lisibilité sur le moyen terme, voire sur le court terme -la révision des valeurs locatives des locaux commerciaux, ajustements de D.G.F. sur des règles de gestion à définir, évolution de l'enveloppe normée au-delà de 2015- ce qui rend très difficile, voire impossible la réalisation de scénarii pluriannuels alors que le législateur souhaite, parallèlement et paradoxalement, renforcer la dimension pluriannuelle de nos budgets.

Au niveau de la délibération, il est proposé au conseil municipal d'approuver l'avis émis par la commission municipale spécialisée « Finances » et de voter le budget 2015.

M. le Maire.- Je voudrais porter à votre connaissance en Une du journal local ce matin, le maire de Nancy a présenté son plan de réduction à la presse. Comme dans « les animaux malades de la peste » de La Fontaine, « ils ne mouraient pas tous, mais tous étaient frappés ». De mémoire, le rapport sénatorial avait indiqué que d'ici 2017/2018 un tiers des communes seront en difficultés puisqu'elles seront soumises à la double peine, c'est-à-dire que l'on voit arriver l'augmentation des transferts de charge de l'Etat jusqu'aux collectivités locales et les baisses des ressources de fonctionnement. La ville de Nancy a tranché de manière assez énergique dans les dépenses de

fonctionnement. On a un peu moins à le faire pour ce qui nous concerne parce que, voyant les baisses de dotations depuis quelques années, nous avons anticipé et rationalisé depuis des années pour ne pas promettre tout et n'importe quoi. Nous sommes dans une situation saine, stable, contrairement à d'autres collectivités à la lumière des conseils municipaux qui se suivent et parfois se ressemblent. Nous n'augmentons pas les taux d'imposition pour préserver le pouvoir d'achat des Laxoviens. C'était de l'ordre de 10 M€ pour la ville de Nancy en jouant aussi bien sur des postes non remplacés, des mairies de quartier fermées, différents leviers sur lesquels l'économie peut jouer, encore que ce sera compliqué de tenir des décennies comme cela. En tout cas, aujourd'hui, nous sommes assez sereins vu la stabilité de nos dépenses mais aussi de nos non-recettes qui vont nous permettre et permettre aux services de continuer.

Je veux saluer la responsabilité de tous les services qui, d'eux-mêmes, proposent des pistes d'économie, des pistes de rationalisation pour aller de l'avant évidemment sans toucher à la qualité de service et du service public que nous rendons aux Laxoviennes et aux Laxoviens.

Je mets au débat.

Y a-t-il des interventions ?

Mme WIESER.- Je voudrais me joindre à vous, Monsieur le Maire, et remercier les services pour le travail effectué particulièrement sur le budget parce que, très souvent, et chacun dans leur domaine, font preuve de beaucoup d'ingéniosité pour générer les économies que nous sommes contraints de faire aussi bien dans le fonctionnement mais aussi dans leurs méthodes de travail. C'est bien souvent la force de proposition qui émane de ces services qui nous permet de faire ces économies. Pour preuve dans le service environnement, tous les changements de méthode de travail qui sont effectués depuis plusieurs années mais particulièrement ces dernières années, ce qui nous permet de faire des économies soit en fioul, soit en mécanique. En tout cas, je les remercie vivement, et ce n'est pas fini ; nos efforts ne font que commencer. Ce sera très dur dans les années à venir. En tout cas, quelle belle preuve d'obstination, d'ingéniosité au service des gens et de la commune.

M. le Maire.- Ce n'est pas parce que l'on fait des économies que l'on est moins performant comme on le disait. Je veux saluer le zéro phyto. Je vois dans le public un des représentants éminent du service environnement puisqu'il est lui-même allé à Paris pour récupérer le prix puisque c'est lui-même et ses équipes qui ont travaillé à obtenir le label, un prix zéro phyto avec placement fort honorable, Laurence.

Mme WIESER.- Oui, puisque, sur 49 communes presque 50 qui postulaient à ce prix dans la catégorie des villes de 5 000 à 20 000 habitants, nous avons obtenu le 5^{ème} prix. Cela récompense bien évidemment tous les efforts qui ont été faits sur le zéro phyto total qui existe à Laxou depuis maintenant deux ans sachant que tout cela s'est fait progressivement d'année en année.

Pour la deuxième année, on est en zéro total. Cela a beaucoup changé les méthodes de travail des services. Cela leur demande une grande capacité d'adaptation aussi chaque jour dans leur travail pour l'organisation et la manière de faire sur le terrain. C'est aussi à saluer. Je suis ravie que ce soit récompensé de la sorte au niveau national par trois associations conjointes qui scrutent de près le travail des communes en France sur l'approche ou l'obtention du zéro phyto dans les communes quelle que soit leur taille.

M. le Maire.- Y a-t-il d'autres interventions ?

Mme GIRARD.- Le sport reste quand même une dominante de la commune ; il est au centre des préoccupations. On ne va pas ressasser ce qui a été dit et redit partout avec les baisses de dotations de l'Etat, je pense qu'il y a une responsabilisation de tous. Quant à l'élaboration du budget, tous les postes de dépenses ont été concernés, et le sport a voulu participer à l'élaboration de ce budget citoyen en faisant des économies, on a conjugué en maintenant et en continuant notre soutien aux associations en maintenant la somme des subventions directes et indirectes.

C'est important, outre les 55 000 € de subventions que nous versons aux associations sportives qui sont 23 dont une a des moyens de subsistances autres mais que l'on aide de façon indirecte. C'est bon de le rappeler. En subventions indirectes, la commune participe pour un total 210 260 € en faveur des équipements sportifs, c'est-à-dire tout ce qui est fluide. Là-dessus, on peut rajouter le personnel mis à disposition, pour les manifestations quelles qu'elles soient, puis tous les services techniques qui abondent dans le sens ainsi que le prêt des locaux, ce qui représente entre autres : 93 000 € représentant le personnel et 63 000 € consacrés aux manifestations sportives. Cela fait un budget de 368 000 €. Il était important que des économies substantielles et pertinentes -j'insiste sur le point de la

pertinence- et on a conservé l'accès du sport pour tous, partout et le plus longtemps possible. On va le rendre pérenne puisque, indépendamment de cela, on continue aussi notre soutien dans l'investissement puisque la réhabilitation du gymnase Pasteur va arriver pour avoir des vestiaires en bonne et due forme qui pourront permettre l'explosion de certaines activités ou de nouvelles activités.

M. le Maire.- Sur le gymnase Pasteur, je n'ai pas une très bonne nouvelle arrivée il y a deux jours. La demande que nous avons votée à l'unanimité de réserve parlementaire au député FERON est revenue avec un avis défavorable du député qui nous proposait de retarder éventuellement les travaux d'un an pour demeurer peut-être éligible. Je pense que ce n'est pas tout à fait raisonnable même si tout le monde lit la presse et voit ce que risque de devenir la réserve parlementaire dans les années à venir.

Donc, ce gymnase sera financé en propre à moins qu'un autre parlementaire trouve des fonds. C'est dire aussi que toutes les collectivités, tous les élus avec leur réserve sont touchés par ces baisses de dotations. Les associations, qu'elles soient sportives, culturelles, de loisir, sociales ne verront pas le montant global, c'est-à-dire la subvention directe ou indirecte baisser au cours de cet exercice 2015. Cela demande un effort particulier.

Y a-t-il d'autres interventions ?

M. MAINARD.- Le budget de la partie santé se trouve maintenu globalement dans ses montants. Nous avons néanmoins répondu le plus possible aux demandes qui ont été faites. Nous avons tenu compte en particulier de l'engagement de ces associations au sein de la ville de Laxou soit par la présence de certains de ses membres dans des commissions, soit par des actions particulières de la ville de Laxou. Voilà les critères que nous avons appliqués en essayant de maintenir l'aide tout à fait précieuse que l'on accorde aux associations et tout en respectant les critères de rationalisation qui nous ont été édictés par le maire.

M. le Maire.- Liés à la conjoncture.

M. PINON.- Nous avons hier au soir un conseil d'administration du centre communal de l'action sociale dans lequel nous avons voté le budget et sur lequel j'ai précisé que les actions sociales et les aides sociales restaient une priorité de la commune. On a pu le voir hier au soir au niveau du conseil d'administration et on le voit aussi dans ce budget. Les affaires sociales et tout ce qui concerne le social resteront un axe important de notre politique tant que nos moyens nous le permettront.

M. le Maire.- On sent bien que la conjoncture fait que de plus en plus de personnes frappent à la porte pour demander de l'aide. Nous devons leur tendre la main.

Le moment venu, dès que nous aurons les consignes de l'Etat pour le financement sur la rénovation urbaine, vous savez que le quartier des Provinces est éligible et a été estampillé quartier NPNRU à hauteur de plusieurs milliards d'euros au niveau national. On ne connaît pas la clé de répartition pour l'avenir mais ne serait-ce que pour la manne financière qui pourrait arriver sur le quartier. On est très prudent. Il est évident que la commune aura sa part de financement à cette rénovation urbaine comme elle l'a fait sur le quartier du Champ de Bœuf. C'est la communauté urbaine qui est le maître d'œuvre. Dans un avenir proche, nous aurons certainement des détails.

On continue délégation par délégation pour que tout le monde soit bien persuadé qu'il y a une réelle volonté de maintenir les services sur ces sujets, et également parce que cela n'a pas été dit et c'est peut-être une évidence mais cela a un coût. L'ATE est maintenu de 15 heures à 17 heures sur les écoles élémentaires. C'est un axe fort de notre engagement municipal qui sera tenu tout au long de ce mandat avec en plus de nouveaux services. On avait réalisé sous l'autorité de Naïma la mise en œuvre des mercredis après-midi éducatifs moyennant quoi les parents ont une solution de garde tout le mercredi. C'était une demande importante.

En résumé, c'est un budget offensif malgré la crise qui préserve le pouvoir d'achat puisqu'il n'y a pas d'augmentation d'impôt, et qui fait la part belle à l'investissement. L'adjoint aux finances l'a rappelé justement par un maintien à fort niveau d'investissement et surtout aussi une gestion dynamique de la dette pour pouvoir regarder sereinement l'avenir.

Voilà le budget que je mets aux voix.

La commission municipale spécialisée "Finances", réunie le 1^{er} avril 2015, a émis un avis favorable au vote du budget 2015.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **approuve** l'avis émis par la commission municipale spécialisée "Finances",
- **vote** le budget 2015.

Adoptée à la majorité

4 voix contre : C. GERARDOT, A. BEREHIL, P. BAUMANN, V. EPHRITIKHINE

NOMBRE DE

- Conseillers en exercice : 33
 - Présents : 24
 - Nombre de votants : 28
 - Procurations : 08
 - Absent : 01
-

Étaient présents : Laurent GARCIA, Laurence WIESER, Yves PINON, Christian MACHIN, Naïma BOUGUERIOUNE, Didier MAINARD, Guilaine GIRARD, Dominique LECA, Marie-Josèphe LIGIER, Jean-Pierre REICHHART, Serge VAUTRIN, Marc BORÉ, Brigitte CHAUFURNIER, Isabelle TAGHITE, Samba FALL, Abdelkarim QRIBI, Nathalie JACQUOT, Carole BRENEUR, Stéphanie MUEL, Pierre CANTUS, Matthieu EHLINGER, Pierre BAUMANN, Christophe GERARDOT, Aziz BEREHIL

Objet :

**2 - VOTE DES TAUX
D'IMPOSITION 2015**

PROCURATIONS :

Mme N. PARENT HECKLER ayant donné procuration à I. TAGHITE
Mme C. BAILLET BARDEAU ayant donné procuration à D. LECA
M. O. ERNOULT ayant donné procuration à N. JACQUOT
Mme A-M. ANTOINE ayant donné procuration à Mme C. BRENEUR
M. J. CAILLET ayant donné pouvoir à Mme L. WIESER
Mme P. MICCOLI ayant donné procuration à M. Y. PINON
Mme C. FERNANDES ayant donné procuration à M. C. MACHIN
Mme EPHRITIKHINE ayant donné procuration à M. A. BEREHIL

Absente : Carole CHRISMENT

Secrétaire de séance : Nathalie JACQUOT

Rapporteur : Yves PINON

Exposé des motifs :

Les services fiscaux viennent de communiquer les bases prévisionnelles d'imposition locales pour l'année 2015, en ce qui concerne la taxe d'habitation et les taxes foncières.

Il est rappelé qu'en ce qui concerne les impositions locales, les collectivités locales doivent délibérer chaque année sur le vote des taux des impôts locaux.

Les autres composantes de ces impositions relèvent des services fiscaux.

Les taux relevant de la commune et sur lesquels il est proposé de vous prononcer sont les suivants, identiques depuis 2005 :

- taxe d'habitation : 7,81%
- taxe d'habitation logement vacants : 7,81%
- taxe sur le foncier bâti : 8,02%
- taxe sur le foncier non bâti : 14,30%

Pour information, les prévisions des diverses caractéristiques de l'évolution 2014 à 2015 des contributions sont rappelées ci-dessous.

L'augmentation des bases d'imposition est établie chaque année par le Gouvernement lors de la loi de finances, pour 2015 le Gouvernement l'a fixée à + 0,9%.

Il est à noter que le budget primitif 2015 a été établi à partir de ces éléments.

EVOLUTION DES CONTRIBUTIONS DIRECTES DE 2014 A 2015

	TAUX 2014	PRODUIT 2014	TAUX 2015	PRODUIT 2015
	SUR LA BASE DE L'ETAT 1288 TRANSMIS PAR LES SERVICES FISCAUX		SUR LA BASE DE L'ETAT 1259 TRANSMIS PAR LES SERVICES FISCAUX	
TAXE D'HABITATION	7,81%	1 718 491 €	7,81%	1 856 359 €
TAXE D'HABITATION logement vacant	7,81%	30 598 €		
TAXE SUR FONCIER BATI	8,02%	1 711 921 €	8,02%	1 731 197 €
TAXE SUR FONCIER NON BATI	14,30%	6 091 €	14,30%	6 106 €
TOTAL DES 4 TAXES		3 467 101 €		3 593 662 €
ALLOCATIONS COMPENSATRICES TPU		2 325 956 €		2 325 500 €
ALLOCATIONS COMPENSATRICES		285 509 €		291 195 €
TOTAL DES RECETTES FISCALES DIRECTES		6 078 566 €		6 210 357 €

DETAIL DES ALLOCATIONS COMPENSATRICES	2 014	2 015
	réalisé	prévu
Compensation pour transformation en exonération des dégrèvements totaux (taux 91) (TH)	194 945 €	230 673 €
Transformation en exonération des dégrèvements de taxe foncière (taux 91)	39 043 €	26 484 €
Compensation de la réduction de la fraction imposable des salaires		
Compensation pour abattement de 16% de la T.P.	51 521 €	34 038 €
Allocation de compensation communautaire	2 053 551 €	2 053 500 €
Dotation de solidarité communautaire	272 405 €	272 000 €
	2 611 465 €	2 616 695 €

La commission municipale spécialisée « Finances », réunie le 1^{er} avril 2015, a émis un avis favorable aux 4 taux d'imposition directe locale.

Débat :

M. PINON.- Depuis 2005, les taux n'ont pas changé à Laxou.

M. le Maire.- Y a-t-il des interventions, des remarques ? (Non)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **Approuve** l'avis émis par la commission municipale spécialisée « Finances »,
- **Conserve** pour l'année 2015 les taux d'imposition fixés en 2014.

Ces taux sont constants depuis 2005, à savoir :

- taxe d'habitation 7,81%
- taxe d'habitation logement vacant 7,81%
- taxe sur le foncier bâti 8,02%
- taxe sur le foncier non bâti 14,30%.

Adoptée à l'unanimité

4 abstentions : C. GERARDOT, A. BEREHIL, P. BAUMANN, V. EPHRITIKHINE

NOMBRE DE

- Conseillers en exercice : 33
- Présents : 24
- Nombre de votants : 32
- Procurations : 08
- Absent : 01

Objet :

3 – ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LES SERVICES DE COMMUNICATIONS ELECTRONIQUES

Étaient présents : Laurent GARCIA, Laurence WIESER, Yves PINON, Christian MACHIN, Naïma BOUGUERIOUNE, Didier MAINARD, Guilaine GIRARD, Dominique LECA, Marie-Josèphe LIGIER, Jean-Pierre REICHHART, Serge VAUTRIN, Marc BORÉ, Brigitte CHAUFURNIER, Isabelle TAGHITE, Samba FALL, Abdelkarim QRIBI, Nathalie JACQUOT, Carole BRENEUR, Stéphanie MUEL, Pierre CANTUS, Matthieu EHLINGER, Pierre BAUMANN, Christophe GERARDOT, Aziz BEREHIL

PROCURATIONS :

Mme N. PARENT HECKLER ayant donné procuration à I. TAGHITE
Mme C. BAILLET BARDEAU ayant donné procuration à D. LECA
M. O. ERNOULT ayant donné procuration à N. JACQUOT
Mme A-M. ANTOINE ayant donné procuration à Mme C. BRENEUR
M. J. CAILLET ayant donné pouvoir à Mme L. WIESER
Mme P. MICCOLI ayant donné procuration à M. Y. PINON
Mme C. FERNANDES ayant donné procuration à M. C. MACHIN
Mme EPHRITIKHINE ayant donné procuration à M. A. BEREHIL

Absente : Carole CHRISMENT

Secrétaire de séance : Nathalie JACQUOT

Rapporteur : Samba FALL

Exposé des motifs :

Depuis plusieurs années, la Ville de Laxou adhère au groupement de commandes de services de communications électroniques piloté par la Communauté urbaine du Grand Nancy.

Le marché de services de communications électroniques arrive à échéance le 31 décembre 2015.

Afin d'assurer la continuité de service pour ces prestations, il convient de mettre en œuvre un nouveau marché, dans le respect des dispositions particulières de l'article 8 du code des marchés publics, facilitant la mise en œuvre d'un groupement de commandes entre plusieurs établissements à personnalité juridique. L'objectif de ces dispositions réglementaires est de permettre à plusieurs collectivités de s'associer pour l'organisation, la passation et la gestion de marchés publics portant sur des besoins identiques, afin de bénéficier des effets d'économie d'échelle et de la mutualisation des procédures.

Au vu du constat globalement positif pour la période écoulée, il paraît opportun pour la ville de Laxou de reconduire ce dispositif.

La mise en place d'un tel groupement nécessite la signature par chaque membre du groupement d'une convention constitutive. Cette convention désigne les modalités de fonctionnement et d'adhésion du groupement.

Il convient dès lors d'autoriser la constitution du groupement de commandes et la signature de la convention par les différentes structures du groupement.

En l'espèce, la convention entrera en vigueur à compter de sa signature par tous les membres du groupement et jusqu'au 30/04/2019.

Le Conseil Municipal doit également désigner, pour siéger à la Commission d'Appel d'Offres du groupement :

- un membre titulaire parmi les membres titulaires de la Commission d'Appel d'Offres de la Commune
- un membre suppléant parmi les membres titulaires ou suppléants de la Commission d'Appel d'Offres de la Commune

Les lots susceptibles d'être retenus par les membres du groupement dans le cadre de l'appel d'offres se décomposent comme suit :

Lot 1 : Téléphonie fixe

- Raccordement sous forme d'interface analogique ou RNIS T0, services et communications

Lot No 2 : Téléphonie fixes et lignes louées

- Lignes fortement sécurisées du SAMU, services et communications.
- Numéros libre appel ou à coût partagé.
- Liaisons louées analogiques et numériques.
- Services temporaires, services et communications.
- Autres lignes et services ne faisant pas partie de « l'offre de vente en gros de l'abonnement téléphonique » de Orange (publiphonie, téléséjour, etc.).

Lot No 3 : Téléphonie mobile

- Service de mobilité pour communications vers le réseau public de téléphonie et vers le réseau public de transmissions de données (Internet). Services complémentaires et associés.
- Fourniture et maintenance des terminaux.

Lot No 4 : Téléphonie fixe

- Raccordements multicanaux notamment sous forme d'interface T2, services et communications,

Lot No 5 : Services de transmissions de données

- Raccordements pour les services de transmissions de données et notamment les services d'accès au réseau public Internet de type professionnel ou les services de réseau privé virtuel (VPN IP).
- Accès pour les nomades.
- Services complémentaires ou associés utilisant le raccordement (notamment services de téléphonie et d'hébergements).

Débat :

M. FALL.- Il s'agit d'un dispositif pas nouveau qui est reconduit et qui nous fait bénéficier de certaines économies d'échelle dans le cadre d'une mutualisation de procédure.
Nous avons fortement pensé localement pour agir globalement dans cette délibération.

M. le Maire.- Y a-t-il des interventions, des remarques ? (Non)

Je vous propose pour ce groupement de commandes :

Nathalie PARENT-HECKLER en titulaire.

Christian MACHIN en suppléant.

Y a-t-il des remarques, des oppositions ? (Non)

Je mets aux voix

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **Approuve** la convention constitutive du groupement de commandes pour les services de communications électroniques,
- **Autorise** Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention constitutive de groupement à intervenir,
- **Désigne** Nathalie PARENT HECKLER et Christian MACHIN, pour siéger lors de la commission d'appel d'offres du groupement, en application de l'article 8 III 1° du Code des Marchés Publics,
- **Autorise** le lancement de l'appel d'offres par les services de la communauté urbaine du Grand Nancy, coordonnateur du groupement de commandes, pour l'ensemble des marchés des adhérents conformément aux articles 8, 33, 57 à 59 et 77 du Code des marchés publics,
- **Adhère** aux lots 1, 3, 4, 5 conformément à l'article 6 de la convention constitutive,
- **Autorise** le coordonnateur à signer et notifier les marchés à intervenir au terme de la procédure d'appel d'offres ouvert et tout acte afférent, pour le compte de la ville de Laxou.

Adoptée à l'unanimité

NOMBRE DE

- Conseillers en exercice : 33
- Présents : 24
- Nombre de votants : 32
- Procurations : 08
- Absent : 01

Objet :

**4 – RESTAURATION
SCOLAIRE
ACTUALISATION DES
TARIFS A COMPTER DU
1er SEPTEMBRE 2015**

Étaient présents : Laurent GARCIA, Laurence WIESER, Yves PINON, Christian MACHIN, Naïma BOUGUERIOUNE, Didier MAINARD, Guilaine GIRARD, Dominique LECA, Marie-Josèphe LIGIER, Jean-Pierre REICHHART, Serge VAUTRIN, Marc BORÉ, Brigitte CHAUFOURNIER, Isabelle TAGHITE, Samba FALL, Abdelkarim QRIBI, Nathalie JACQUOT, Carole BRENEUR, Stéphanie MUEL, Pierre CANTUS, Matthieu EHLINGER, Pierre BAUMANN, Christophe GERARDOT, Aziz BEREHIL

PROCURATIONS :

Mme N. PARENT HECKLER ayant donné procuration à I. TAGHITE
Mme C. BAILLET BARDEAU ayant donné procuration à D. LECA
M. O. ERNOULT ayant donné procuration à N. JACQUOT
Mme A-M. ANTOINE ayant donné procuration à Mme C. BRENEUR
M. J. CAILLET ayant donné pouvoir à Mme L. WIESER
Mme P. MICCOLI ayant donné procuration à M. Y. PINON
Mme C. FERNANDES ayant donné procuration à M. C. MACHIN
Mme EPHRITIKHINE ayant donné procuration à M. A. BEREHIL

Absente : Carole CHRISMENT

Secrétaire de séance : Nathalie JACQUOT

Rapporteur : Isabelle TAGHITE**Exposé des motifs :**

Par délibération en date du 12 juin 2014, la tarification du service de restauration scolaire a été arrêtée à compter du 1^{er} septembre 2014, selon le détail ci-dessous :

	4 repas/semaine	3 repas/semaine	2 repas/semaine	1 repas/semaine
Tarif normal mensuel	67,00 €	50,25 €	33,50 €	16,75 €
Tarif réduit mensuel	50,00 €	37,50 €	25,00 €	12,50 €
Tarif majoré mensuel	75,60 €	56,70 €	37,80 €	18,90 €
Tarif unitaire avec panier repas fourni				2,65 €
Tarif unitaire pour repas occasionnel				5,20 €

La commission municipale spécialisée « Affaires Scolaires et Périscolaires », réunie le 16 mars dernier, propose d'actualiser comme suit **la participation** demandée aux familles. Cette actualisation s'appliquera dès la prochaine rentrée scolaire 2015/2016.

Proposition de nouvelle tarification à compter de septembre 2015 :

	4 repas/semaine	3 repas/semaine	2 repas/semaine	1 repas/semaine
Tarif normal mensuel	68,40€	51,30 €	34,20 €	17,10 €
Tarif réduit mensuel	51,00 €	38,25 €	25,50 €	12,75 €
Tarif majoré mensuel	77,20 €	57,90 €	38,60 €	19,30 €
Tarif unitaire avec panier repas fourni				2,65 €
Tarif unitaire pour repas occasionnel				5,20 €

Débat :

M. le Maire.- Pour mémoire, le marché avec le prestataire étant arrivé à échéance, nous devons relancer un appel d'offres. L'augmentation répercutée aux familles est assez modeste puisque c'est de l'ordre de 1 €/1,20 € par mois.

Y a-t-il des remarques, des interventions ? (Non)

Je mets aux voix.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **Approuve** la proposition d'actualisation des différents tarifs de restauration scolaire émise par la commission municipale spécialisée, à compter du 1er septembre 2015, telle que présentée ci-dessus.

Adoptée à l'unanimité

NOMBRE DE

- Conseillers en exercice : 33
- Présents : 24
- Nombre de votants : 32
- Procurations : 08
- Absent : 01

Objet :

**5 - ADAPTATION DU
REGLEMENT INTERIEUR
DU SERVICE DE
RESTAURATION
SCOLAIRE**

Étaient présents : Laurent GARCIA, Laurence WIESER, Yves PINON, Christian MACHIN, Naïma BOUGUERIOUNE, Didier MAINARD, Guilaine GIRARD, Dominique LECA, Marie-Josèphe LIGIER, Jean-Pierre REICHHART, Serge VAUTRIN, Marc BORÉ, Brigitte CHAUFURNIER, Isabelle TAGHITE, Samba FALL, Abdelkarim QRIBI, Nathalie JACQUOT, Carole BRENEUR, Stéphanie MUEL, Pierre CANTUS, Matthieu EHLINGER, Pierre BAUMANN, Christophe GERARDOT, Aziz BEREHIL

PROCURATIONS :

Mme N. PARENT HECKLER ayant donné procuration à I. TAGHITE
Mme C. BAILLET BARDEAU ayant donné procuration à D. LECA
M. O. ERNOULT ayant donné procuration à N. JACQUOT
Mme A-M. ANTOINE ayant donné procuration à Mme C. BRENEUR
M. J. CAILLET ayant donné pouvoir à Mme L. WIESER
Mme P. MICCOLI ayant donné procuration à M. Y. PINON
Mme C. FERNANDES ayant donné procuration à M. C. MACHIN
Mme EPHRITIKHINE ayant donné procuration à M. A. BEREHIL

Absente : Carole CHRISMENT

Secrétaire de séance : Nathalie JACQUOT

Rapporteur : Isabelle TAGHITE

Exposé des motifs :

Le règlement intérieur, qui fixe les mesures générales régissant le service de restauration scolaire, a été modifié par délibération du Conseil Municipal en date du 18 septembre 2014, avec effet au 1^{er} octobre 2014.

Une erreur de mise en page s'est glissée dans le document, notamment dans l'article 5 - Tarification, détaillant les règles d'application des différents tarifs.

En effet, la phrase « Sont considérées par l'administration fiscale comme non imposables les familles ayant une attestation sur laquelle figure la phrase " Vous n'êtes pas imposable à l'impôt sur le revenu" se rapporte au Tarif Réduit et non pas au Tarif Extérieur.

La commission municipale spécialisée « Affaires Scolaires et Péricolaires » réunie le 16 mars 2015 propose la modification suivante à compter du 1^{er} septembre 2015 :

Article 5 – Tarification :

Tarif normal : familles laxoviennes assujetties à l'impôt sur le revenu.

Tarif réduit : familles laxoviennes non assujetties à l'impôt sur le revenu, ou à partir du 2^{ème} enfant d'une famille laxovienne imposable sur le revenu scolarisé dans une ou deux écoles d'un même groupe scolaire.

Sont considérées par l'administration fiscale comme non imposables les familles ayant une attestation sur laquelle figure la phrase " Vous n'êtes pas imposable à l'impôt sur le revenu".

Tarif extérieur : familles demeurant en dehors du territoire laxovien.

Les autres articles restent inchangés.

Débat :

M. le Maire.- Pour mémoire, on a tous les ans des gens qui réussissent à ne pas être imposables par un mécanisme de déduction fiscale et n'ont pas de problématiques financières à proprement parler. Ils se voient donc appliquer le tarif à leur revenu imposable.

Je mets aux voix.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **Approuve** la proposition émise par la commission municipale spécialisée quant à la modification de l'article 5 – Tarification du règlement de restauration scolaire à compter du 1^{er} septembre 2015.

Adoptée à l'unanimité

NOMBRE DE

- Conseillers en exercice : 33
- Présents : 24
- Nombre de votants : 32
- Procurations : 08
- Absent : 01

Objet :

**6 - CONVENTION DE
PARTENARIAT AVEC
GrDF AUTOUR DE LA
« SECURITE ET
PRATIQUE DU
VELO LOISIRS »**

Étaient présents : Laurent GARCIA, Laurence WIESER, Yves PINON, Christian MACHIN, Naïma BOUGUERIOUNE, Didier MAINARD, Guilaine GIRARD, Dominique LECA, Marie-Josèphe LIGIER, Jean-Pierre REICHHART, Serge VAUTRIN, Marc BORÉ, Brigitte CHAUFURNIER, Isabelle TAGHITE, Samba FALL, Abdelkarim QRIBI, Nathalie JACQUOT, Carole BRENEUR, Stéphanie MUEL, Pierre CANTUS, Matthieu EHLINGER, Pierre BAUMANN, Christophe GERARDOT, Aziz BEREHIL

PROCURATIONS :

Mme N. PARENT HECKLER ayant donné procuration à I. TAGHITE
Mme C. BAILLET BARDEAU ayant donné procuration à D. LECA
M. O. ERNOULT ayant donné procuration à N. JACQUOT
Mme A-M. ANTOINE ayant donné procuration à Mme C. BRENEUR
M. J. CAILLET ayant donné pouvoir à Mme L. WIESER
Mme P. MICCOLI ayant donné procuration à M. Y. PINON
Mme C. FERNANDES ayant donné procuration à M. C. MACHIN
Mme EPHRITIKHINE ayant donné procuration à M. A. BEREHIL

Absente : Carole CHRISMENT

Secrétaire de séance : Nathalie JACQUOT

Rapporteur : Brigitte CHAUFURNIER

Exposé des motifs :

La Ville de Laxou se mobilise, en plus des aménagements urbains mis en place devant chaque groupe scolaire, en proposant depuis plusieurs années des actions de formation et de prévention, avec la démarche participative des enseignants. Un groupe de travail, constitué d'élus impliqués en matière de prévention routière, et d'agents de la Police Municipale intervenant dans le cadre de la sécurité routière, a déjà porté des projets tels que :

La formation des jeunes enfants scolarisés en classe de Cours Préparatoire

Mise en place depuis 2009, cette action se décompose en deux heures de théorie avec visionnage d'un DVD adapté, puis deux heures de pratique aux abords des écoles.

Objectifs : apprendre aux jeunes enfants à se déplacer en toute sécurité en qualité de piétons (respecter les feux, la signalisation au sol, marcher sur les trottoirs...).

L'éducation à la maniabilité du vélo pour les enfants scolarisés en CM2

Mise en œuvre depuis 2010, cette action vise à sensibiliser les élèves de CM2 au déplacement en vélo en toute sécurité, et à développer un comportement responsable dans les déplacements urbains, grâce à la création d'une piste de maniabilité permettant la mise en place de différents exercices.

Le but recherché est de faire progresser l'enfant dans la maîtrise du vélo (équilibre en ligne droite, slalom, lâcher le guidon d'une main, s'arrêter à un endroit précis, maîtriser un freinage d'urgence, anticiper un danger...). Les pistes sont construites par les agents des Services Techniques de la Ville. Cette formation, encadrée par des Policiers Municipaux formés et habilités par l'Association de Prévention Routière, comporte un ensemble d'exercices sous la forme d'un parcours, ou est dispensée individuellement sous forme d'ateliers. Ces exercices peuvent être installés dans la cour de l'école en utilisant comme matériel des cônes, des planches, des piquets...

GrDF souhaite s'associer comme partenaire de cette démarche en participant financièrement à hauteur de 2 500 €. Il convient donc de passer avec GrDF une convention de partenariat qui en détermine les modalités.

Débat :

Mme CHAUFURNIER.- Merci Monsieur le maire, surtout et aussi d'avoir impulsé un partenariat dont vont profiter les enfants et particulièrement en termes de sécurité.

M. le Maire.- Merci beaucoup ; c'est un véritable travail d'équipe, composée d'élus, d'agents communaux, les agents des services techniques. On remercie le service technique de s'impliquer aussi sur cette partie sécuritaire pour les enfants.
Y a-t-il des remarques, des interventions ? (Non)
Je mets aux voix.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **approuve** la convention avec GrDF jointe à la présente délibération,
- **autorise** Monsieur le Maire à la signer.

Adoptée à l'unanimité

NOMBRE DE

- Conseillers en exercice : 33
- Présents : 24
- Nombre de votants : 32
- Procurations : 08
- Absent : 01

Objet :

**7 - ATTRIBUTION DE
SUBVENTIONS
ANNUELLES DE
FONCTIONNEMENT
AUX ASSOCIATIONS
A CARACTERE
SOCIAL**

Étaient présents : Laurent GARCIA, Laurence WIESER, Yves PINON, Christian MACHIN, Naïma BOUGUERIOUNE, Didier MAINARD, Guilaine GIRARD, Dominique LECA, Marie-Josèphe LIGIER, Jean-Pierre REICHHART, Serge VAUTRIN, Marc BORÉ, Brigitte CHAUFURNIER, Isabelle TAGHITE, Samba FALL, Abdelkarim QRIBI, Nathalie JACQUOT, Carole BRENEUR, Stéphanie MUEL, Pierre CANTUS, Matthieu EHLINGER, Pierre BAUMANN, Christophe GERARDOT, Aziz BEREHIL

PROCURATIONS :

Mme N. PARENT HECKLER ayant donné procuration à I. TAGHITE
Mme C. BAILLET BARDEAU ayant donné procuration à D. LECA
M. O. ERNOULT ayant donné procuration à N. JACQUOT
Mme A-M. ANTOINE ayant donné procuration à Mme C. BRENEUR
M. J. CAILLET ayant donné pouvoir à Mme L. WIESER
Mme P. MICCOLI ayant donné procuration à M. Y. PINON
Mme C. FERNANDES ayant donné procuration à M. C. MACHIN
Mme EPHRITIKHINE ayant donné procuration à M. A. BEREHIL

Absente : Carole CHRISMENT

Secrétaire de séance : Nathalie JACQUOT

Rapporteur : Yves PINON

Exposé des motifs :

Malgré la baisse des dotations de l'Etat, la Municipalité poursuit ses engagements en faveur des associations œuvrant dans le domaine social, par l'octroi de subventions.

Mardi 17 Mars 2015, la commission municipale spécialisée "Cohésion Sociale" a examiné les demandes de subventions annuelles de fonctionnement déposées par les associations à caractère social.

Débat :

M. le Maire.- Y a-t-il des interventions, des remarques ? (Non)
Je mets aux voix.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Approuve l'avis émis par la commission municipale spécialisée «Cohésion Sociale» et
- Approuve le versement des subventions dont les montants sont reportés dans le tableau ci-dessous.

Il est précisé que les crédits nécessaires au règlement de cette dépense sont inscrits au budget 2015.

DÉSIGNATION DE L'ASSOCIATION	MONTANT PROPOSE
ACTION EN FAVEUR DES PERSONNES DÉFAVORISÉES	
ARS (Accueil et Réinsertion Sociale)	600 €
Banque Alimentaire	400 €
CIDFF (Centre d'Information sur les Droits des Femmes)	300 €
Secours Catholique	4 250 €
AIDE A LA FAMILLE	
Confédération Général du Logement de Laxou	1 800 €
Confédération Syndicale des Familles	750 €
MONTANT TOTAL	8 100 €

Adoptée à l'unanimité

NOMBRE DE

- Conseillers en exercice : 33
- Présents : 24
- Nombre de votants : 32
- Procurations : 08
- Absent : 01

Objet :

**8 - ATTRIBUTION DE
SUBVENTIONS
ANNUELLES DE
FONCTIONNEMENT AUX
ASSOCIATIONS
OEUVRANT EN FAVEUR
DE LA SANTÉ**

Étaient présents : Laurent GARCIA, Laurence WIESER, Yves PINON, Christian MACHIN, Naïma BOUGUERIOUNE, Didier MAINARD, Guilaine GIRARD, Dominique LECA, Marie-Josèphe LIGIER, Jean-Pierre REICHHART, Serge VAUTRIN, Marc BORÉ, Brigitte CHAUFURNIER, Isabelle TAGHITE, Samba FALL, Abdelkarim QRIBI, Nathalie JACQUOT, Carole BRENEUR, Stéphanie MUEL, Pierre CANTUS, Matthieu EHLINGER, Pierre BAUMANN, Christophe GERARDOT, Aziz BEREHIL

PROCURATIONS :

Mme N. PARENT HECKLER ayant donné procuration à I. TAGHITE
Mme C. BAILLET BARDEAU ayant donné procuration à D. LECA
M. O. ERNOULT ayant donné procuration à N. JACQUOT
Mme A-M. ANTOINE ayant donné procuration à Mme C. BRENEUR
M. J. CAILLET ayant donné pouvoir à Mme L. WIESER
Mme P. MICCOLI ayant donné procuration à M. Y. PINON
Mme C. FERNANDES ayant donné procuration à M. C. MACHIN
Mme EPHRITIKHINE ayant donné procuration à M. A. BEREHIL

Absente : Carole CHRISMENT

Secrétaire de séance : Nathalie JACQUOT

Rapporteur : Didier MAINARD

Exposé des motifs :

Malgré la baisse des dotations de l'Etat, la Municipalité poursuit ses engagements en faveur des associations œuvrant dans le domaine de la santé par l'octroi de subventions.

Mardi 10 Mars 2015, la commission municipale spécialisée "Santé et Handicap" a examiné les demandes de subventions annuelles déposées par les associations œuvrant en faveur de la santé.

Débat :

M. le Maire.- Y a-t-il des interventions, des remarques ? (Non)

Je mets aux voix.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré:

- **Approuve** l'avis émis par la commission municipale spécialisée « Santé et Handicap» et
- **Approuve** le versement des subventions dont les montants sont reportés dans le tableau ci-dessous.

Il est précisé que les crédits nécessaires au règlement de cette dépense sont inscrits au budget 2015.

DÉSIGNATION DE L'ASSOCIATION	MONTANT PROPOSE
GIAA (Groupements des Intellectuels Aveugles ou Amblyopes)	250 €
Psy Cause Lorraine	200 €
MONTANT TOTAL	450 €

Adoptée à l'unanimité

NOMBRE DE

- Conseillers en exercice : 33
- Présents : 24
- Nombre de votants : 31
- Procurations : 08
- Absent : 01

Objet :

**9 - ATTRIBUTION DE
SUBVENTIONS
ANNUELLES DE
FONCTIONNEMENT AUX
ASSOCIATIONS
OEUVRANT EN FAVEUR
DES ANCIENS
COMBATTANTS**

Étaient présents : Laurent GARCIA, Laurence WIESER, Yves PINON, Christian MACHIN, Naïma BOUGUERIOUNE, Didier MAINARD, Guilaine GIRARD, Dominique LECA, Marie-Josèphe LIGIER, Jean-Pierre REICHHART, Serge VAUTRIN, Marc BORÉ, Brigitte CHAUFURNIER, Isabelle TAGHITE, Samba FALL, Abdelkarim QRIBI, Nathalie JACQUOT, Carole BRENEUR, Stéphanie MUEL, Pierre CANTUS, Matthieu EHLINGER, Pierre BAUMANN, Christophe GERARDOT, Aziz BEREHIL

PROCURATIONS :

Mme N. PARENT HECKLER ayant donné procuration à I. TAGHITE
Mme C. BAILLET BARDEAU ayant donné procuration à D. LECA
M. O. ERNOULT ayant donné procuration à N. JACQUOT
Mme A-M. ANTOINE ayant donné procuration à Mme C. BRENEUR
M. J. CAILLET ayant donné pouvoir à Mme L. WIESER
Mme P. MICCOLI ayant donné procuration à M. Y. PINON
Mme C. FERNANDES ayant donné procuration à M. C. MACHIN
Mme EPHRITIKHINE ayant donné procuration à M. A. BEREHIL

Absente : Carole CHRISMENT

Secrétaire de séance : Nathalie JACQUOT

Rapporteur : Yves PINON

Exposé les motifs :

Malgré la baisse des dotations de l'Etat, la Municipalité poursuit ses engagements en faveur des associations œuvrant dans le domaine des anciens combattants par l'octroi de subventions.

Mardi 17 Mars 2015, la commission municipale spécialisée "Cohésion Sociale" a examiné les demandes de subventions annuelles déposées par les associations œuvrant en faveur des anciens combattants.

Débat :

M. le Maire.- Y a-t-il des interventions, des remarques ? (Non)
Je mets aux voix.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **Approuve** l'avis émis par la commission municipale spécialisée « Cohésion Sociale» et
- **Approuve** le versement des subventions dont les montants sont reportés dans le tableau ci-dessous.

Il est précisé que les crédits nécessaires au règlement de cette dépense sont inscrits au budget 2015

DÉSIGNATION DE L'ASSOCIATION	MONTANT PROPOSE
ACPG – CATM (Association des Combattants Prisonniers de Guerre et Combattants Algérie Tunisie Maroc)	400 €
FNACA (Fédération Nationale des Anciens Combattants d'Algérie)	270 €
HARKIS 54 – Soldats de la France	100 €
Souvenir Français – Comité de Laxou	1 200 €
MONTANT TOTAL	1 970 €

Adoptée à l'unanimité (Jean-Pierre REICHHART ne prend pas part au vote)

NOMBRE DE

- Conseillers en exercice : 33
- Présents : 24
- Nombre de votants : 32
- Procurations : 08
- Absent : 01

Objet :

**10 - ATTRIBUTION DE
SUBVENTIONS
ANNUELLES DE
FONCTIONNEMENT AUX
ASSOCIATIONS
OEUVRANT EN FAVEUR
DES PERSONNES
ÂGÉES**

Étaient présents : Laurent GARCIA, Laurence WIESER, Yves PINON, Christian MACHIN, Naïma BOUGUERIOUNE, Didier MAINARD, Guilaine GIRARD, Dominique LECA, Marie-Josèphe LIGIER, Jean-Pierre REICHHART, Serge VAUTRIN, Marc BORÉ, Brigitte CHAUFURNIER, Isabelle TAGHITE, Samba FALL, Abdelkarim QRIBI, Nathalie JACQUOT, Carole BRENEUR, Stéphanie MUEL, Pierre CANTUS, Matthieu EHLINGER, Pierre BAUMANN, Christophe GERARDOT, Aziz BEREHIL

PROCURATIONS :

Mme N. PARENT HECKLER ayant donné procuration à I. TAGHITE
Mme C. BAILLET BARDEAU ayant donné procuration à D. LECA
M. O. ERNOULT ayant donné procuration à N. JACQUOT
Mme A-M. ANTOINE ayant donné procuration à Mme C. BRENEUR
M. J. CAILLET ayant donné pouvoir à Mme L. WIESER
Mme P. MICCOLI ayant donné procuration à M. Y. PINON
Mme C. FERNANDES ayant donné procuration à M. C. MACHIN
Mme EPHRITIKHINE ayant donné procuration à M. A. BEREHIL

Absente : Carole CHRISMENT

Secrétaire de séance : Nathalie JACQUOT

Rapporteur : Yves PINON

Exposé des motifs :

Malgré la baisse des dotations de l'Etat, la Municipalité poursuit ses engagements en direction des associations œuvrant dans le domaine des personnes âgées par l'octroi de subventions.

Mardi 17 Mars 2015, la commission municipale spécialisée "Cohésion Sociale" a examiné les demandes de subventions annuelles déposées par les associations œuvrant en faveur des personnes âgées.

Débat :

M. le Maire.- Y a-t-il des interventions, des remarques ? (Non)
Je mets aux voix.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **Approuve** l'avis émis par la commission municipale spécialisée «Cohésion Sociale» et
- **Approuve** le versement des subventions dont les montants sont reportés dans le tableau ci-dessous.

Il est précisé que les crédits nécessaires au règlement de cette dépense sont inscrits au budget 2015.

DÉSIGNATION DE L'ASSOCIATION	MONTANT PROPOSE
ARPAL (Association des Retraités et Personnes Âgées de Laxou)	5 769,40 €
Foyer de l'Amitié	1 480 €
Réseau Gériatologique Gérard Cuny	444 €
MONTANT TOTAL	7 693,40 €

Adoptée à l'unanimité

NOMBRE DE

- Conseillers en exercice : 33
- Présents : 24
- Nombre de votants : 30
- Procurations : 08
- Absent : 01

Objet :

**11 - ATTRIBUTION DE
SUBVENTIONS
ANNUELLES DE
FONCTIONNEMENT
AUX ASSOCIATIONS
A CARACTERE
CULTUREL.**

Étaient présents : Laurent GARCIA, Laurence WIESER, Yves PINON, Christian MACHIN, Naïma BOUGUERIOUNE, Didier MAINARD, Guilaine GIRARD, Dominique LECA, Marie-Josèphe LIGIER, Jean-Pierre REICHHART, Serge VAUTRIN, Marc BORÉ, Brigitte CHAUFURNIER, Isabelle TAGHITE, Samba FALL, Abdelkarim QRIBI, Nathalie JACQUOT, Carole BRENEUR, Stéphanie MUEL, Pierre CANTUS, Matthieu EHLINGER, Pierre BAUMANN, Christophe GERARDOT, Aziz BEREHIL

PROCURATIONS :

Mme N. PARENT HECKLER ayant donné procuration à I. TAGHITE
Mme C. BAILLET BARDEAU ayant donné procuration à D. LECA
M. O. ERNOULT ayant donné procuration à N. JACQUOT
Mme A-M. ANTOINE ayant donné procuration à Mme C. BRENEUR
M. J. CAILLET ayant donné pouvoir à Mme L. WIESER
Mme P. MICCOLI ayant donné procuration à M. Y. PINON
Mme C. FERNANDES ayant donné procuration à M. C. MACHIN
Mme EPHRITIKHINE ayant donné procuration à M. A. BEREHIL

Absente : Carole CHRISMENT

Secrétaire de séance : Nathalie JACQUOT

Rapporteur : Stéphanie MUEL

Exposé des motifs :

Le secteur associatif culturel constitue un partenaire privilégié au sein de la commune par leurs actions. Les associations accompagnent, diversifient et enrichissent le quotidien des citoyens laxoviens.

Malgré la baisse des dotations de l'Etat, la Municipalité poursuit ses engagements en direction des associations œuvrant dans le domaine culturel par l'octroi de subventions.

Mercredi 18 mars 2015, la commission "Culture et relations internationales, jumelages" a examiné les demandes de subventions annuelles de fonctionnement déposées par les associations culturelles.

Débat :

M. le Maire.- Y a-t-il des interventions, des remarques ? (Non)

Je mets aux voix.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **Approuve** les propositions émises par la commission "Culture et relations internationales, jumelages"
- **Autorise** le versement des subventions dont les montants sont reportés dans le tableau annexé au présent rapport.

Il est précisé que les crédits nécessaires au règlement de ces dépenses sont inscrits au budget 2015.

Adoptée à l'unanimité (MM Yves PINON et Abdelkarim QRIBI ne prennent pas part au vote)

NOMBRE DE

- Conseillers en exercice : 33
- Présents : 24
- Nombre de votants : 32
- Procurations : 08
- Absent : 01

Objet :

**12 - ATTRIBUTION
D'UNE SUBVENTION
ANNUELLE DE
FONCTIONNEMENT A
L'ASSOCIATION DU
COMITE DE JUMELAGE
DE LAXOU (ACJL)**

Étaient présents : Laurent GARCIA, Laurence WIESER, Yves PINON, Christian MACHIN, Naïma BOUGUERIOUNE, Didier MAINARD, Guilaine GIRARD, Dominique LECA, Marie-Josèphe LIGIER, Jean-Pierre REICHHART, Serge VAUTRIN, Marc BORÉ, Brigitte CHAUFURNIER, Isabelle TAGHITE, Samba FALL, Abdelkarim QRIBI, Nathalie JACQUOT, Carole BRENEUR, Stéphanie MUEL, Pierre CANTUS, Matthieu EHLINGER, Pierre BAUMANN, Christophe GERARDOT, Aziz BEREHIL

PROCURATIONS :

Mme N. PARENT HECKLER ayant donné procuration à I. TAGHITE
Mme C. BAILLET BARDEAU ayant donné procuration à D. LECA
M. O. ERNOULT ayant donné procuration à N. JACQUOT
Mme A-M. ANTOINE ayant donné procuration à Mme C. BRENEUR
M. J. CAILLET ayant donné pouvoir à Mme L. WIESER
Mme P. MICCOLI ayant donné procuration à M. Y. PINON
Mme C. FERNANDES ayant donné procuration à M. C. MACHIN
Mme EPHRITIKHINE ayant donné procuration à M. A. BEREHIL

Absente : Carole CHRISMENT

Secrétaire de séance : Nathalie JACQUOT

Rapporteur : Stéphanie MUEL

Exposé des motifs :

La ville de Laxou est jumelée avec une ville allemande, Heubach, et une ville malienne, Anderamboukane ;

Concrétisé en 1963, le jumelage avec Heubach a permis aux deux communes de tisser des liens solides tout au long de ces cinquante dernières années.

Les deux villes ont reçu en 1976 la plus haute distinction européenne « le drapeau de l'Europe », accordée par le Conseil de l'Europe aux communes qui mènent des actions allant dans le sens de l'union et de la compréhension entre les peuples d'Europe et qui agissent pour propager l'idéal d'unité européenne.

Anderamboukane et Laxou sont jumelées depuis 1999. Ce jumelage, à but en grande partie humanitaire, a permis de monter de nombreux dossiers en faveur de la commune malienne : création d'un dispensaire médical mobile, d'une bibliothèque, d'une banque de céréales et de semences, construction de puits et de conduites pour l'acheminement d'eau potable, ...

En 2008, un serment tripartite a été signé par les maires d'Anderamboukane, Laxou et Heubach, affirmant la volonté de développer entre les communes de cordiales relations, dans un esprit de solidarité.

Depuis la création des jumelages, la ville de Laxou œuvre en étroite collaboration avec l'Association du Comité de Jumelage de Laxou (ACJL), laquelle est chargée d'entretenir et de développer les relations entre les trois communes.

Mercredi 18 mars 2015, la commission municipale spécialisée « Culture et relations internationales, jumelages » a examiné la demande de subvention de l'ACJL et propose l'attribution d'une subvention annuelle de fonctionnement d'un montant de 3 000 €.

Débat :

M. le Maire.- Y a-t-il des interventions, des remarques ? (Non)

Je mets aux voix.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **Approuve** l'avis émis par la commission municipale spécialisée « Culture et relations internationales, jumelages »
- **Autorise** le versement d'une subvention annuelle de fonctionnement d'un montant de 3 000 € à l'ACJL pour l'année 2015.

Il est précisé que les crédits nécessaires au règlement de cette dépense sont inscrits au budget 2015.

Adoptée à l'unanimité

NOMBRE DE

- Conseillers en exercice : 33
- Présents : 24
- Nombre de votants : 31
- Procurations : 08
- Absent : 01

Objet :

**13 - RELATIONS ENTRE
LA VILLE DE LAXOU ET
L'ASSOCIATION POUR
LA PROMOTION DE
L'ENSEIGNEMENT DE
LA MUSIQUE (APEM) -
ACTUALISATION DE LA
CONVENTION DE
PARTENARIAT**

Étaient présents : Laurent GARCIA, Laurence WIESER, Yves PINON, Christian MACHIN, Naïma BOUGUERIOUNE, Didier MAINARD, Guilaine GIRARD, Dominique LECA, Marie-Josèphe LIGIER, Jean-Pierre REICHHART, Serge VAUTRIN, Marc BORÉ, Brigitte CHAUFURNIER, Isabelle TAGHITE, Samba FALL, Abdelkarim QRIBI, Nathalie JACQUOT, Carole BRENEUR, Stéphanie MUEL, Pierre CANTUS, Matthieu EHLINGER, Pierre BAUMANN, Christophe GERARDOT, Aziz BEREHIL

PROCURATIONS :

Mme N. PARENT HECKLER ayant donné procuration à I. TAGHITE
Mme C. BAILLET BARDEAU ayant donné procuration à D. LECA
M. O. ERNOULT ayant donné procuration à N. JACQUOT
Mme A-M. ANTOINE ayant donné procuration à Mme C. BRENEUR
M. J. CAILLET ayant donné pouvoir à Mme L. WIESER
Mme P. MICCOLI ayant donné procuration à M. Y. PINON
Mme C. FERNANDES ayant donné procuration à M. C. MACHIN
Mme EPHRITIKHINE ayant donné procuration à M. A. BEREHIL

Absente : Carole CHRISMENT

Secrétaire de séance : Nathalie JACQUOT

Rapporteur : Stéphanie MUEL

Exposé des motifs :

L'Association Pour la Promotion et l'Enseignement de la Musique (APEM) favorise la pratique de la musique par les Laxoviens. Elle participe au rayonnement culturel de la Commune et propose des activités liées au dispositif d'aménagement du Temps de l'Enfant en compensation de la subvention allouée.

Afin que l'association puisse mener à bien sa mission, la Ville de Laxou lui attribue des financements.

A ce titre, et afin de respecter le décret du 6 juin 2001, relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques, la commission municipale spécialisée "Culture et relations internationales, jumelages" réunie le 18 mars 2015, propose de formaliser les relations entre la ville de Laxou et l'APEM, dans une convention financière.

La convention jointe en annexe a pour objectif de s'assurer de l'affectation des fonds publics (42 000 €) et de préciser les rôles et obligations respectifs des signataires.

Il est précisé que les crédits nécessaires au règlement de cette dépense sont inscrits au budget 2015.

Débat :

M. le Maire.- Je vous rappelle les engagements de l'APEM. Ils sont présents pour le vide-grenier du village pour le jeudi de l'Ascension. C'est une association forte importante pour la commune.

Y a-t-il des remarques, des interventions ? (Non)

Je mets aux voix.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **Approuve** l'avis de la commission municipale spécialisée « Culture et relations internationales, jumelages »

- **Autorise** Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir pour l'année 2015.

Adoptée à l'unanimité (M. Pierre CANTUS ne prend pas part au vote).

NOMBRE DE

- Conseillers en exercice : 33
- Présents : 24
- Nombre de votants : 32
- Procurations : 08
- Absent : 01

Objet :

**14 - TARIFS
MUNICIPAUX – TARIFS
DES SPECTACLES ET
EVENEMENTS
CULTURELS**

Étaient présents : Laurent GARCIA, Laurence WIESER, Yves PINON, Christian MACHIN, Naïma BOUGUERIOUNE, Didier MAINARD, Guilaine GIRARD, Dominique LECA, Marie-Josèphe LIGIER, Jean-Pierre REICHHART, Serge VAUTRIN, Marc BORÉ, Brigitte CHAUFURNIER, Isabelle TAGHITE, Samba FALL, Abdelkarim QRIBI, Nathalie JACQUOT, Carole BRENEUR, Stéphanie MUEL, Pierre CANTUS, Matthieu EHLINGER, Pierre BAUMANN, Christophe GERARDOT, Aziz BEREHIL

PROCURATIONS :

Mme N. PARENT HECKLER ayant donné procuration à I. TAGHITE
Mme C. BAILLET BARDEAU ayant donné procuration à D. LECA
M. O. ERNOULT ayant donné procuration à N. JACQUOT
Mme A-M. ANTOINE ayant donné procuration à Mme C. BRENEUR
M. J. CAILLET ayant donné pouvoir à Mme L. WIESER
Mme P. MICCOLI ayant donné procuration à M. Y. PINON
Mme C. FERNANDES ayant donné procuration à M. C. MACHIN
Mme EPHRITIKHINE ayant donné procuration à M. A. BEREHIL

Absente : Carole CHRISMENT

Secrétaire de séance : Nathalie JACQUOT

Rapporteur : Stéphanie MUEL

Exposé des motifs :

Par délibération du 20 février 2003, le conseil municipal a approuvé les tarifs d'entrée aux spectacles proposés à la salle Louis Pergaud, dans le cadre des « Jeudis de Pergaud ». Ces tarifs ont été actualisés par délibération du 12 juin 2014.

Pour mémoire, antérieurement, par délibération du 25 septembre 2000, le conseil municipal avait approuvé les tarifs d'entrée aux spectacles proposés à l'Espace Europe, à la suite de la mise en service de ce dernier. Ces tarifs ont fait l'objet d'une actualisation le 20 février 2003.

Les saisons culturelles de la ville de Laxou impliquent que le conseil municipal définisse les tarifs des billets d'entrée aux spectacles et événements culturels à venir n'entrant pas dans le cadre des "Jeudis de Pergaud".

Par cette grille de tarifs simplifiée valable à partir du 1^{er} mai 2015, la ville de Laxou permettra l'accès de tous à la programmation culturelle qu'elle propose.

La grille des tarifs est déterminée en fonction de l'ampleur de l'événement culturel et du public visé.

Cette grille est adaptée selon les manifestations présentées et les dépenses engagées par la commune, ainsi que le nombre de personnes attendu.

La commission municipale spécialisée « Politique culturelle », réunie le 18 mars 2015, a émis un avis favorable à cette proposition.

Débat :

M. le Maire.- Y a-t-il des interventions, des remarques ? (Non)
Je mets aux voix.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **Approuve** la proposition votée par la commission « Politique culturelle » le 18 mars 2015,
- **Arrête** les tarifs des spectacles et événements culturels conformément à l'annexe ci-jointe.

Adoptée à l'unanimité

NOMBRE DE

- Conseillers en exercice : 33
- Présents : 24
- Nombre de votants : 32
- Procurations : 08
- Absent : 01

Objet :

**15 - AUGMENTATION
DU TAUX D'EMPLOI
D'UN AGENT TITULAIRE
A TEMPS INCOMPLET**

Étaient présents : Laurent GARCIA, Laurence WIESER, Yves PINON, Christian MACHIN, Naïma BOUGUERIOUNE, Didier MAINARD, Guilaine GIRARD, Dominique LECA, Marie-Josèphe LIGIER, Jean-Pierre REICHHART, Serge VAUTRIN, Marc BORÉ, Brigitte CHAUFURNIER, Isabelle TAGHITE, Samba FALL, Abdelkarim QRIBI, Nathalie JACQUOT, Carole BRENEUR, Stéphanie MUEL, Pierre CANTUS, Matthieu EHLINGER, Pierre BAUMANN, Christophe GERARDOT, Aziz BEREHIL

PROCURATIONS :

Mme N. PARENT HECKLER ayant donné procuration à I. TAGHITE
Mme C. BAILLET BARDEAU ayant donné procuration à D. LECA
M. O. ERNOULT ayant donné procuration à N. JACQUOT
Mme A-M. ANTOINE ayant donné procuration à Mme C. BRENEUR
M. J. CAILLET ayant donné pouvoir à Mme L. WIESER
Mme P. MICCOLI ayant donné procuration à M. Y. PINON
Mme C. FERNANDES ayant donné procuration à M. C. MACHIN
Mme EPHRITIKHINE ayant donné procuration à M. A. BEREHIL

Absente : Carole CHRISMENT

Secrétaire de séance : Nathalie JACQUOT

Rapporteur : Monsieur le Maire

Exposé des motifs :

L'organisation des missions d'entretien de locaux communaux effectuée ces derniers mois, nécessite parfois la modification du volume horaire de certains postes.

Ainsi, un adjoint technique de 2^{ème} classe, employé à temps incomplet (50 %) effectue de manière régulière des heures complémentaires depuis le 1^{er} janvier 2015, à hauteur de 3 h 30 hebdomadaires.

C'est pourquoi, pour répondre aux besoins de la collectivité, il devient nécessaire de modifier le taux d'emploi de cet agent et de l'augmenter de 50 % (17h30) à 60 % (21h), à compter du 1^{er} mai 2015.

Débat :

M. le Maire.- Y a-t-il des interventions, des remarques ? (Non)
Je mets aux voix.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **Autorise** l'augmentation du taux d'emploi d'un adjoint administratif de 2^{ème} classe, de 50 % à 60 %, à compter du 1^{er} mai 2015.

Adoptée à l'unanimité

NOMBRE DE

- Conseillers en exercice : 33
- Présents : 24
- Nombre de votants : 32
- Procurations : 08
- Absent : 01

Objet :

**16 - ATTRIBUTION
D'UNE SUBVENTION
ANNUELLE DE
FONCTIONNEMENT AU
COMITE SOCIAL DU
PERSONNEL**

Étaient présents : Laurent GARCIA, Laurence WIESER, Yves PINON, Christian MACHIN, Naïma BOUGUERIOUNE, Didier MAINARD, Guilaine GIRARD, Dominique LECA, Marie-Josèphe LIGIER, Jean-Pierre REICHHART, Serge VAUTRIN, Marc BORÉ, Brigitte CHAUFURNIER, Isabelle TAGHITE, Samba FALL, Abdelkarim QRIBI, Nathalie JACQUOT, Carole BRENEUR, Stéphanie MUEL, Pierre CANTUS, Matthieu EHLINGER, Pierre BAUMANN, Christophe GERARDOT, Aziz BEREHIL

PROCURATIONS :

Mme N. PARENT HECKLER ayant donné procuration à I. TAGHITE
Mme C. BAILLET BARDEAU ayant donné procuration à D. LECA
M. O. ERNOULT ayant donné procuration à N. JACQUOT
Mme A-M. ANTOINE ayant donné procuration à Mme C. BRENEUR
M. J. CAILLET ayant donné pouvoir à Mme L. WIESER
Mme P. MICCOLI ayant donné procuration à M. Y. PINON
Mme C. FERNANDES ayant donné procuration à M. C. MACHIN
Mme EPHRITIKHINE ayant donné procuration à M. A. BEREHIL

Absente : Carole CHRISMENT

Secrétaire de séance : Nathalie JACQUOT

Rapporteur : Monsieur le Maire

Exposé des motifs :

Le Comité Social du Personnel de la Ville de Laxou assure et organise diverses activités, à savoir : arbre de Noël, sorties, soirées et journées amicales, versement de primes pour événements familiaux, billetteries diverses, proposition de souscription aux chèques vacances.

A ce titre, il sollicite une subvention de la Ville de Laxou qui complétera les ressources de l'association : cotisations des membres, dons, produits des manifestations.

Le 18 mars 2015, la commission municipale spécialisée "culture et relations internationales, jumelages" a examiné la demande de subvention du Comité Social du Personnel et a émis un avis favorable à l'attribution d'une subvention annuelle de fonctionnement d'un montant de 30 000 €.

Débat :

M. le Maire.- Y a-t-il des interventions, des remarques ? (Non)

Je mets aux voix.

Merci pour le comité social du personnel dont je salue dans le public un ancien président de ce comité. Tu as bien fait de venir ce soir.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **Approuve** l'avis de la commission municipale spécialisée "culture et relations internationales, jumelages"
- **Accorde** le versement d'une subvention annuelle de fonctionnement d'un montant de 30 000 € au Comité Social du Personnel de la Ville de Laxou,
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer la convention entre la Commune de Laxou et le Comité Social du Personnel.

Il est précisé que les crédits nécessaires au règlement de cette dépense sont inscrits au budget 2015.

Adoptée à l'unanimité

NOMBRE DE

- Conseillers en exercice : 33
- Présents : 24
- Nombre de votants : 32
- Procurations : 08
- Absent : 01

Objet :

**17 - REGIME
INDEMNITAIRE –
NOUVELLES
DISPOSITIONS POUR
CERTAINS CADRES
D'EMPLOIS**

Étaient présents : Laurent GARCIA, Laurence WIESER, Yves PINON, Christian MACHIN, Naïma BOUGUERIOUNE, Didier MAINARD, Guilaine GIRARD, Dominique LECA, Marie-Josèphe LIGIER, Jean-Pierre REICHHART, Serge VAUTRIN, Marc BORÉ, Brigitte CHAUFOURNIER, Isabelle TAGHITE, Samba FALL, Abdelkarim QRIBI, Nathalie JACQUOT, Carole BRENEUR, Stéphanie MUEL, Pierre CANTUS, Matthieu EHLINGER, Pierre BAUMANN, Christophe GERARDOT, Aziz BEREHIL

PROCURATIONS :

Mme N. PARENT HECKLER ayant donné procuration à I. TAGHITE
Mme C. BAILLET BARDEAU ayant donné procuration à D. LECA
M. O. ERNOULT ayant donné procuration à N. JACQUOT
Mme A-M. ANTOINE ayant donné procuration à Mme C. BRENEUR
M. J. CAILLET ayant donné pouvoir à Mme L. WIESER
Mme P. MICCOLI ayant donné procuration à M. Y. PINON
Mme C. FERNANDES ayant donné procuration à M. C. MACHI
Mme EPHRITIKHINE ayant donné procuration à M. A. BEREHIL

Absente : Carole CHRISMENT

Secrétaire de séance : Nathalie JACQUOT

Rapporteur : Monsieur le Maire

Exposé des motifs :

Par délibération du 3 juillet 2003, le Conseil Municipal a approuvé la mise en place d'un nouveau régime indemnitaire en faveur des personnels des filières administrative et technique, en vertu de l'article 88 de la loi du 26 janvier 1984 qui prévoit que «*l'assemblée délibérante de chaque collectivité territoriale ou le conseil d'administration d'un établissement public local fixe, par ailleurs, les régimes indemnitaires dans la limite de ceux dont bénéficient les différents services de l'Etat*»

Depuis 2003, de nouveaux textes officiels sont venus compléter et modifier le régime indemnitaire de la filière technique, notamment en 2009 pour la prime de service et de rendement (PSR) et en 2012 pour l'indemnité spécifique de services (ISS).

1) La prime de service et de rendement (PSR) : des taux de bases annuels ont été instaurées :

Grades de la FPT	Taux annuels de base en euros	Montant individuel maximum en euros (double du taux annuel de base)
Ingénieur en chef de classe exceptionnelle	5523	11046
Ingénieur en chef de classe normale	2869	5738
Ingénieur principal	2817	5634
Ingénieur	1659	3318
Technicien principal de 1 ^{ère} classe	1400	2800
Technicien principal de 2 ^{ème} classe	1330	2660
Technicien	1010	2020

Calcul de la PSR :

La détermination individuelle de la PSR s'effectue à l'intérieur de l'enveloppe du grade de l'agent concerné. Pour cela, il y a lieu de calculer le crédit global sur la base du taux annuel de base affecté à chaque grade par le nombre d'éligibles à la PSR.

2) l'indemnité spécifique de service (ISS) :

Le mode de calcul et les coefficients propres à chaque grade ont été modifiés, avec l'application d'un coefficient par grade et d'un coefficient de modulation individuelle.

Le coefficient de modulation individuelle varie entre un minimum et un maximum autorisé par arrêté ministériel.

De plus, le décret n°2014-1404 du 26 novembre 2014 apporte une modification du coefficient de grade des techniciens territoriaux.

Grades de la FPT	Taux de base en euros	Coefficient par grade	Taux moyen annuel en euros	Coefficient de modulation individuelle	
				minimum	maximum
Ingénieur en chef de classe exceptionnelle	357,22	70	25 005,40	0,67	1,33
Ingénieur en chef de classe normale	361,90	55	19 904,50	0,735	1,225
Ingénieur principal à partir du 6 ^{ème} échelon ayant au moins cinq ans d'ancienneté dans le grade	361,90	51	18 456,90	0,735	1,225
Ingénieur principal à partir du 6 ^{ème} échelon n'ayant pas au moins cinq ans d'ancienneté dans le grade	361,90	43	15 561,70	0,735	1,225
Ingénieur principal du 1 ^{er} au 5 ^{ème} échelon inclus	361,90	43	15 561,70	0,735	1,225
Ingénieur à compter du 7 ^{ème} échelon	361,90	33	11 942,70	0,85	1,15
Ingénieur du 1 ^{er} au 6 ^{ème} échelon inclus	361,90	28	10 133,20	0,85	1,15
Technicien principal de 1 ^{ère} classe	361,90	18	6 514,20	0,9	1,10
Technicien principal de 2 ^{ème} classe	361,90	16	5 790,40	0,9	1,10
Technicien	361,90	12	3 619,00	0,9	1,10

Calcul de l'ISS :

Les attributions individuelles doivent s'inscrire, pour chaque grade, dans un crédit global. Ce crédit global est calculé en multipliant le nombre d'agent du cadre d'emplois concerné par un taux moyen annuel. Le taux moyen annuel est obtenu en multipliant le taux de base du grade par un coefficient de grade et un coefficient géographique.

Il est rappelé que compte tenu du principe de parité, les collectivités territoriales qui retiennent le principe de modulation individuelle, ne sont tenues au respect que du seul coefficient maximum de modulation individuelle fixé pour chaque grade, coefficient qui ne peut en aucun cas être dépassé.

De ce fait, les coefficients minimum de modulation individuelle peuvent être plus défavorables que ceux fixés pour les agents de l'Etat.

Débat :

M. le Maire.- Y a-t-il des interventions, des remarques ? (Non)

Je mets aux voix.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **Décide** de mettre en conformité les primes de service et de rendement (PSR) et l'indemnité spécifique de service (ISS) de la filière technique, en application des textes officiels de référence à la Fonction Publique d'Etat et par transposition à la Fonction Publique Territoriale conformément aux règles de parité.

- **Autorise** le versement de ces primes, sur la base de ces nouvelles dispositions, aux agents concernés.

Adoptée à l'unanimité

NOMBRE DE

- Conseillers en exercice : 33
- Présents : 25
- Nombre de votants : 33
- Procurations : 08

Objet :

**18 - FORMATION DES
ELUS – ORIENTATIONS
ET REGLEMENT
INTERIEUR**

Étaient présents : Laurent GARCIA, Laurence WIESER, Yves PINON, Christian MACHIN, Naïma BOUGUERIOUNE, Didier MAINARD, Guilaine GIRARD, Dominique LECA, Marie-Josèphe LIGIER, Jean-Pierre REICHHART, Serge VAUTRIN, Marc BORÉ, Brigitte CHAUFURNIER, Isabelle TAGHITE, Samba FALL, Abdelkarim QRIBI, Nathalie JACQUOT, Carole BRENEUR, Stéphanie MUEL, Pierre CANTUS, Matthieu EHLINGER, Pierre BAUMANN, Christophe GERARDOT, Aziz BEREHIL, Carole CHRISMENT

PROCURATIONS :

Mme N. PARENT HECKLER ayant donné procuration à I. TAGHITE
Mme C. BAILLET BARDEAU ayant donné procuration à D. LECA
M. O. ERNOULT ayant donné procuration à N. JACQUOT
Mme A-M. ANTOINE ayant donné procuration à Mme C. BRENEUR
M. J. CAILLET ayant donné pouvoir à Mme L. WIESER
Mme P. MICCOLI ayant donné procuration à M. Y. PINON
Mme C. FERNANDES ayant donné procuration à M. C. MACHIN
Mme EPHRITIKHINE ayant donné procuration à M. A. BEREHIL

Secrétaire de séance : Nathalie JACQUOT

Rapporteur : Monsieur le Maire

Exposé des motifs :

Le droit à la formation des élus a été affirmé en 1992. Il a été renforcé par la loi du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité. La formation des élus est devenue une nécessité compte tenu de la complexité croissante de leurs fonctions. Le Code Général des Collectivités Territoriales reconnaît aux membres des conseils municipaux le droit à une formation adaptée à leurs fonctions (articles L.2123-12, L2123-13 et L2123-14 du CGCT).

Le Conseil Municipal doit délibérer sur l'exercice du droit à la formation des membres du Conseil Municipal et fixer l'enveloppe annuelle affectée à la formation des élus. Il doit également définir les objectifs poursuivis en matière de formation des conseillers municipaux.

Il est précisé que la formation doit être en relation directe avec l'exercice du mandat de conseiller municipal. Les thèmes de la formation suivie peuvent être choisis dans les domaines suivants :

- gestion de la Commune : finances, droit et contentieux, marchés publics, sécurité, assurances, règlementation des élections ;
- environnement et aménagement du territoire : politique de la ville, urbanisme, préservation et valorisation du patrimoine, nuisance, voirie ;
- communication : Internet, informatique, communication institutionnelle, communication interne ;
 - politiques sociales : enfances, jeunesse, personnes âgées, santé ;
 - politiques sportives et culturelles.

Un crédit à hauteur de 9 000 € pour la formation des élus est inscrit au budget 2015. Il pourra être ajusté en cours d'année par décision modificative si nécessaire.

Enfin, considérant qu'il appartient à la collectivité de définir les modalités du droit à la formation des élus dans le respect des dispositions législatives et réglementaires, il est proposé la mise en place d'un règlement intérieur de la formation des élus, document de référence qui permettra de garantir le droit à la formation des élus, dans le respect de bonnes pratiques.

Le présent règlement est joint à la présente délibération pour approbation.

Débat :

M. le Maire.- C'est une délibération annuelle permettant, et je le rappelle, que chaque élu de la collectivité a tout à fait la possibilité et même le devoir de se former tout au long du mandat.

Une nouvelle loi a précisé les dispositions un peu différentes et un peu plus favorables sur le statut de l'élu permettant pour les salariés du privé de pouvoir bénéficier de plus de possibilités pour exercer leur mandat.

Je mets aux voix.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **Approuve** les orientations en matière de formation des élus ci-dessus énoncées ;
- **Approuve** le règlement intérieur de la formation des élus tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité

NOMBRE DE

- Conseillers en exercice : 33
- Présents : 25
- Nombre de votants : 33
- Procurations : 08

Objet :

**19 - ACCUEIL ET
ACCOMPAGNEMENT DE
PERSONNES PLACÉES
SOUS MAIN DE JUSTICE
– CONVENTION DE
PARTENARIAT AVEC
L'ASSOCIATION
REALISE**

Étaient présents : Laurent GARCIA, Laurence WIESER, Yves PINON, Christian MACHIN, Naïma BOUGUERIOUNE, Didier MAINARD, Guilaine GIRARD, Dominique LECA, Marie-Josèphe LIGIER, Jean-Pierre REICHHART, Serge VAUTRIN, Marc BORÉ, Brigitte CHAUFOURNIER, Isabelle TAGHITE, Samba FALL, Abdelkarim QRIBI, Nathalie JACQUOT, Carole BRENEUR, Stéphanie MUEL, Pierre CANTUS, Matthieu EHLINGER, Pierre BAUMANN, Christophe GERARDOT, Aziz BEREHIL, Carole CHRISMENT

PROCURATIONS :

Mme N. PARENT HECKLER ayant donné procuration à I. TAGHITE
Mme C. BAILLET BARDEAU ayant donné procuration à D. LECA
M. O. ERNOULT ayant donné procuration à N. JACQUOT
Mme A-M. ANTOINE ayant donné procuration à Mme C. BRENEUR
M. J. CAILLET ayant donné pouvoir à Mme L. WIESER
Mme P. MICCOLI ayant donné procuration à M. Y. PINON
Mme C. FERNANDES ayant donné procuration à M. C. MACHIN
Mme EPHRITIKHINE ayant donné procuration à M. A. BEREHIL

Secrétaire de séance : Nathalie JACQUOT

Rapporteur : Monsieur le Maire

Exposé des motifs :

Les personnes placées sous-main de justice peuvent bénéficier d'un placement extérieur. Le placement extérieur est un mode d'exécution de peine : c'est une alternative à la détention. Cette mesure constitue une possibilité de préparer la libération, sachant que la personne en placement extérieur reste sous l'autorité du directeur d'établissement pénitentiaire dont elle dépend.

Dans le but de favoriser la mise en place de chantiers extérieurs offrant de meilleures possibilités d'intégration sociale des personnes en fin de peine, l'association REALISE propose la mise en place d'un dispositif d'accueil au sein des services techniques de la Ville de Laxou.

Les conditions et modalités d'accueil doivent être formalisées par une convention cadre générale, sachant qu'une convention individualisée de mise à disposition sera établie à chaque intervention d'une personne placée sous main de justice.

Les personnes bénéficiaires de ce dispositif doivent se conformer au règlement applicable établi par l'association REALISE, dont un exemplaire est joint à la présente délibération.

Débat :

M. le Maire.- Je salue là aussi l'implication et le professionnalisme des agents communaux qui encadrent ces publics. Ils le font avec beaucoup de douceur parce que c'est toujours un peu compliqué d'accueillir un public extérieur surtout dans ces conditions. On a des courriers de la part de ces personnes qui remercient les agents qui les ont encadrés tout au long de leur séjour parmi les agents communaux.

Je mets aux voix.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **Met** en place ce dispositif à compter du 1^{er} mai 2015, pour une durée d'un an, renouvelable par tacite reconduction.

- **Autorise** Monsieur le Maire ou son représentant à signer les conventions correspondantes, dont un exemplaire est joint à la présente délibération.

Adoptée à l'unanimité

NOMBRE DE

- Conseillers en exercice : 33
- Présents : 25
- Nombre de votants : 33
- Procurations : 08

Objet :

**20 - ATTRIBUTION DE
SUBVENTIONS
ANNUELLES DE
FONCTIONNEMENT AUX
ASSOCIATIONS A
CARACTERE SPORTIF**

Étaient présents : Laurent GARCIA, Laurence WIESER, Yves PINON, Christian MACHIN, Naïma BOUGUERIOUNE, Didier MAINARD, Guilaine GIRARD, Dominique LECA, Marie-Josèphe LIGIER, Jean-Pierre REICHHART, Serge VAUTRIN, Marc BORÉ, Brigitte CHAUFOURNIER, Isabelle TAGHITE, Samba FALL, Abdelkarim QRIBI, Nathalie JACQUOT, Carole BRENEUR, Stéphanie MUEL, Pierre CANTUS, Matthieu EHLINGER, Pierre BAUMANN, Christophe GERARDOT, Aziz BEREHIL, Carole CHRISMENT

PROCURATIONS :

Mme N. PARENT HECKLER ayant donné procuration à I. TAGHITE
Mme C. BAILLET BARDEAU ayant donné procuration à D. LECA
M. O. ERNOULT ayant donné procuration à N. JACQUOT
Mme A-M. ANTOINE ayant donné procuration à Mme C. BRENEUR
M. J. CAILLET ayant donné pouvoir à Mme L. WIESER
Mme P. MICCOLI ayant donné procuration à M. Y. PINON
Mme C. FERNANDES ayant donné procuration à M. C. MACHIN
Mme EPHRITIKHINE ayant donné procuration à M. A. BEREHIL

Secrétaire de séance : Nathalie JACQUOT

Rapporteur : Guilaine GIRARD

Exposé des motifs :

Le 9 mars 2015, la commission municipale "Sports" a examiné les demandes de subventions de fonctionnement annuelles déposées par les associations sportives.

Ainsi, la commune de Laxou, pérennise son soutien aux associations sportives par l'octroi de subventions mais aussi de subventions indirectes par la mise à disposition de locaux et de matériel, notamment.

Débat :

M. le Maire.- Y a-t-il des interventions, des remarques ? (Non)

Je mets aux voix.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **Approuve** les propositions émises par la commission spécialisée
- **Autorise** le versement des subventions dont les montants sont reportés dans le tableau annexé à la présente délibération.

Il est précisé que les crédits nécessaires au règlement de ces dépenses sont inscrits au budget 2015.

**ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS ANNUELLES DE FONCTIONNEMENT
AUX ASSOCIATIONS A CARACTERE SPORTIF**

DESIGNATION DE L'ASSOCIATION	Montant proposé
Amicale Laïque Emile Zola	900 €
Amicale Laïque Victor Hugo	4 700 €
Association de Lutte Olympique et Diffusion Culturelle	1 000 €
Association Football Laxou Sapinière	16 000 €
Association Sportive Laxou VolleyBall	100 €
ASPTT Nancy-Laxou Floorball	300 €
Cercle d'Escrime de Laxou	3 800 €
Club de Gymnastique Volontaire de Laxou	500 €
Football Laxou Provinces 54	1 100 €
Laxou Athlétisme	3 200 €

Laxou Basket Club	3 000 €
Laxou ça roule	1 400 €
Nouvelle Association Badminton Laxou	400 €
Sac au Dos	400 €
Société de Tir de Laxou	3 500 €
Well Tennis Club	2 000 €
World Trailander	2 000 €
Vivons Dans Notre Cité	300 €
SQUASH WELL LAXOU	100 €
Pass'Sport et Culture	2 800 €
Club de Gymnastique volontaire du CLB	500 €
Association Sportive Laxovienne de Billard	2 500 €
SLUC Basket Pro	1 000 €
SLUC Basket Association	2 500 €
MONTANT TOTAL	54 000 €

Adoptée à l'unanimité

NOMBRE DE

- Conseillers en exercice : 33
- Présents : 25
- Nombre de votants : 33
- Procurations : 08

Objet :

**21 - ATTRIBUTION DE
SUBVENTION
ANNUELLE DE
FONCTIONNEMENT AUX
ASSOCIATIONS EN LIEN
AVEC LA JEUNESSE**

Étaient présents : Laurent GARCIA, Laurence WIESER, Yves PINON, Christian MACHIN, Naïma BOUGUERIOUNE, Didier MAINARD, Guilaine GIRARD, Dominique LECA, Marie-Josèphe LIGIER, Jean-Pierre REICHHART, Serge VAUTRIN, Marc BORÉ, Brigitte CHAUFURNIER, Isabelle TAGHITE, Samba FALL, Abdelkarim QRIBI, Nathalie JACQUOT, Carole BRENEUR, Stéphanie MUEL, Pierre CANTUS, Matthieu EHLINGER, Pierre BAUMANN, Christophe GERARDOT, Aziz BEREHIL, Carole CHRISMENT

PROCURATIONS :

Mme N. PARENT HECKLER ayant donné procuration à I. TAGHITE
Mme C. BAILLET BARDEAU ayant donné procuration à D. LECA
M. O. ERNOULT ayant donné procuration à N. JACQUOT
Mme A-M. ANTOINE ayant donné procuration à Mme C. BRENEUR
M. J. CAILLET ayant donné pouvoir à Mme L. WIESER
Mme P. MICCOLI ayant donné procuration à M. Y. PINON
Mme C. FERNANDES ayant donné procuration à M. C. MACHIN
Mme EPHRITIKHINE ayant donné procuration à M. A. BEREHIL

Secrétaire de séance : Nathalie JACQUOT

Rapporteur : Naïma BOUGUERIOUNE

Exposé des motifs :

Le 19 mars 2015, la commission municipale spécialisée "Jeunesse" a examiné les demandes de subventions de fonctionnement annuelles déposées par les associations Jeunesse.

Débat :

M. le Maire.- Y a-t-il des interventions, des remarques ? (Non)

Je mets aux voix.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **Approuve** la proposition émise par la commission spécialisée
- **Autorise** le versement de subvention dont le montant est reporté dans le tableau ci-dessous.

Il est précisé que les crédits nécessaires au règlement de ces dépenses sont inscrits au budget 2015.

DESIGNATION DE L'ASSOCIATION	MONTANT PROPOSE
Association Colonie de Laxou	150 €
TOTAL	150 €

Adoptée à l'unanimité

NOMBRE DE

- Conseillers en exercice : 33
- Présents : 25
- Nombre de votants : 33
- Procurations : 08

Objet :

**22 - ATTRIBUTION DE
PRIMES POUR LE
RAVALEMENT DE
FACADE**

Étaient présents : Laurent GARCIA, Laurence WIESER, Yves PINON, Christian MACHIN, Naïma BOUGUERIOUNE, Didier MAINARD, Guilaine GIRARD, Dominique LECA, Marie-Josèphe LIGIER, Jean-Pierre REICHHART, Serge VAUTRIN, Marc BORÉ, Brigitte CHAUFURNIER, Isabelle TAGHITE, Samba FALL, Abdelkarim QRIBI, Nathalie JACQUOT, Carole BRENEUR, Stéphanie MUEL, Pierre CANTUS, Matthieu EHLINGER, Pierre BAUMANN, Christophe GERARDOT, Aziz BEREHIL, Carole CHRISMENT

PROCURATIONS :

Mme N. PARENT HECKLER ayant donné procuration à I. TAGHITE
Mme C. BAILLET BARDEAU ayant donné procuration à D. LECA
M. O. ERNOULT ayant donné procuration à N. JACQUOT
Mme A-M. ANTOINE ayant donné procuration à Mme C. BRENEUR
M. J. CAILLET ayant donné pouvoir à Mme L. WIESER
Mme P. MICCOLI ayant donné procuration à M. Y. PINON
Mme C. FERNANDES ayant donné procuration à M. C. MACHIN
Mme EPHRITIKHINE ayant donné procuration à M. A. BEREHIL

Secrétaire de séance : Nathalie JACQUOT

Rapporteur : Laurence WIESER

Exposé des motifs :

La politique menée pour l'amélioration du cadre de vie à l'intérieur du périmètre d'octroi des primes amène à soumettre à l'appréciation du Conseil Municipal l'attribution de primes municipales pour la réfection d'immeubles appartenant :

➤ **A Monsieur SIMON Loïc** pour un immeuble sis 4, Rue du Four

- Travaux Lourds 17,08 €/m²
- Surface concernée 90 m²
- Montant de la prime **1537,20 €**

➤ **A Monsieur GROSJEAN Fabrice et Madame PAINE Isabelle** pour un immeuble sis 2, Rue Pasteur

- Travaux Lourds 17,08 €/m²
- Surface concernée 71 m²
- Montant de la prime **1212,68 €**

➤ **A Madame SIERADZ Aleksandra** pour un immeuble sis 22, Rue du Colonel Moll

- Travaux Moyen 10.62 €/m²
- Surface concernée 50 m²
- Montant de la prime **531 €**

➤ **A Madame ELISII Carine** pour un immeuble sis 43, bis Rue Edouard Grosjean

- Travaux Moyen 10.51 €/m²
- Surface concernée 91 m²
- Montant de la prime **956,41 €**

➤ A **Monsieur SCHWALEK Jean Luc** pour un immeuble en copropriété sis 2, Rue Pasteur

- Travaux Moyen en copropriété 11,89 €/m²
- Surface concernée 86 m²

- Calcul du montant de la prime 1022.54 €
- Montant de la prime plafonné (maximum 25% de la facture TTC) **975,08 €**

➤ A **Monsieur BRUTHIAUX Pierre** – pour un immeuble sis 48, Rue Paul Bert

- Prime Art Déco
- Montant des travaux subventionnables 27 000 €

- Montant de la prime plafonné **1 500,00 €**

Les travaux ont été effectués sous le contrôle du technicien de la ville qui a dressé le certificat nécessaire au règlement des primes. Les factures acquittées ont été jointes aux dossiers. Il est précisé que les montants ont été établis selon la grille des tarifs en vigueur à la date de la demande.

La commission municipale spécialisée « Urbanisme » réunie le lundi 2 février 2015 a émis un avis favorable à l'attribution de ces primes.

Débat :

M. le Maire.- Y a-t-il des interventions, des remarques ? (Non)
Je mets aux voix.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

- **Autorise** Monsieur le Maire à effectuer le versement des primes suivantes :

- **1537,20€ à Monsieur SIMON Loïc**
- **1212,68 € à Monsieur GROSJEAN Fabrice et Madame PAINE Isabelle**
- **531 € à Madame SIERADZ Alexandra**
- **956,41 € à Madame ELISII Carine**
- **975,08 € à Monsieur SCHWALEK Jean Luc**
- **1 500 € à Monsieur BRUTHIAUX Pierre**

Adoptée à l'unanimité

NOMBRE DE

- Conseillers en exercice : 33
- Présents : 25
- Nombre de votants : 33
- Procurations : 08

Objet :

**23 - MAISONS,
BALCONS, JARDINS
FLEURIS ET
POTAGERS.
LANCEMENT DU
CONCOURS ANNUEL**

Étaient présents : Laurent GARCIA, Laurence WIESER, Yves PINON, Christian MACHIN, Naïma BOUGUERIOUNE, Didier MAINARD, Guilaine GIRARD, Dominique LECA, Marie-Josèphe LIGIER, Jean-Pierre REICHHART, Serge VAUTRIN, Marc BORÉ, Brigitte CHAUFURNIER, Isabelle TAGHITE, Samba FALL, Abdelkarim QRIBI, Nathalie JACQUOT, Carole BRENEUR, Stéphanie MUEL, Pierre CANTUS, Matthieu EHLINGER, Pierre BAUMANN, Christophe GERARDOT, Aziz BEREHIL, Carole CHRISMENT

PROCURATIONS :

Mme N. PARENT HECKLER ayant donné procuration à I. TAGHITE
Mme C. BAILLET BARDEAU ayant donné procuration à D. LECA
M. O. ERNOULT ayant donné procuration à N. JACQUOT
Mme A-M. ANTOINE ayant donné procuration à Mme C. BRENEUR
M. J. CAILLET ayant donné pouvoir à Mme L. WIESER
Mme P. MICCOLI ayant donné procuration à M. Y. PINON
Mme C. FERNANDES ayant donné procuration à M. C. MACHIN
Mme EPHRITIKHINE ayant donné procuration à M. A. BEREHIL

Secrétaire de séance : Nathalie JACQUOT

Rapporteur : Laurence WIESER

Exposé des motifs :

La Ville de Laxou souhaite encourager et récompenser les bonnes pratiques de jardinage menées par les habitants pour l'embellissement de leur Ville.

La Municipalité a décidé de renouveler le concours, dénommé « Maisons, balcons, jardins fleuris et potagers », ouvert à l'ensemble des habitants de la Commune, à l'exception des membres du Conseil Municipal et du jury.

Ce concours comporte trois catégories :

- maison avec jardin visible de la rue
- balcon, terrasse, fenêtre ou mur
- jardin potager et/ou d'agrément (hors habitation)

Le règlement du concours détermine les conditions de participation et fixe la nature des prix attribués à chaque participant, en fonction de son classement.

La commission municipale spécialisée « environnement » réunie le 09 mars 2015, a émis un avis favorable.

Débat :

M. le Maire.- Y a-t-il des interventions, des remarques ? (Non)
Je mets aux voix.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **Approuve** l'avis émis par la commission municipale spécialisée « Environnement »
- **Autorise** le lancement du concours dénommé « Maisons, balcons, jardins fleuris et potagers »
- **Approuve** son règlement.

Adoptée à l'unanimité

NOMBRE DE

- Conseillers en exercice : 33
- Présents : 26
- Nombre de votants : 33
- Procurations : 07

Objet :

**24 - CREATION D'UN
« REFUGE LPO » DANS
LE PARC DE L'HOTEL
DE VILLE ET
CONVENTION AVEC LA
LIGUE POUR LA
PROTECTION DES
OISEAUX**

Étaient présents : Laurent GARCIA, Laurence WIESER, Yves PINON, Christian MACHIN, Naïma BOUGUERIOUNE, Didier MAINARD, Claudine BAILLET BARDEAU, Guilaine GIRARD, Dominique LECA, Marie-Josèphe LIGIER, Jean-Pierre REICHHART, Serge VAUTRIN, Marc BORÉ, Brigitte CHAUFURNIER, Isabelle TAGHITE, Samba FALL, Abdelkarim QRIBI, Nathalie JACQUOT, Carole BRENEUR, Stéphanie MUEL, Pierre CANTUS, Matthieu EHLINGER, Pierre BAUMANN, Christophe GERARDOT, Aziz BEREHIL, Carole CHRISMENT

PROCURATIONS :

Mme N. PARENT HECKLER ayant donné procuration à I. TAGHITE
M. O. ERNOULT ayant donné procuration à N. JACQUOT
Mme A-M. ANTOINE ayant donné procuration à Mme C. BRENEUR
M. J. CAILLET ayant donné pouvoir à Mme L. WIESER
Mme P. MICCOLI ayant donné procuration à M. Y. PINON
Mme C. FERNANDES ayant donné procuration à M. C. MACHIN
Mme EPHRITIKHINE ayant donné procuration à M. A. BEREHIL

Secrétaire de séance : Nathalie JACQUOT

Rapporteur : Laurence WIESER

Exposé des motifs :

Dans le cadre de sa politique en faveur de la préservation de l'environnement, la Municipalité souhaite renouveler son adhésion à la Ligue pour la Protection des Oiseaux. Ce renouvellement passe par la signature d'une nouvelle convention entre les 3 parties. A travers son expertise et son savoir-faire, la Ligue pour la Protection des Oiseaux France ainsi que l'association locale LPO Meurthe-et-Moselle accompagnent la Ville de Laxou depuis plus de 3 ans, notamment pour le suivi de l'entretien et l'aménagement des espaces naturels en vue de la création de « refuges LPO » sur la commune de Laxou.

Le travail effectué par le service des espaces verts sur le Parc du Fond de Lavaux (entretien sans herbicides, fauche tardive, plantations d'arbustes à baies, conservation des arbres morts, taille des fruitiers, pose de ruches, création d'un point d'eau, entretien des nicheris...) a permis au printemps 2011 de signer une première convention et d'obtenir le label "refuges LPO".

Le renouvellement de cette adhésion permettra de prolonger le travail effectué au Parc du Fond de Lavaux et de créer un « refuge LPO » dans le parc de l'Hôtel de Ville de LAXOU, dans le respect des préconisations de la charte jointe à la convention.

La commission municipale spécialisée « Environnement » réunie le 9 mars 2015, a émis un avis favorable.

Débat :

Mme WIESER.- Nous avons un contrat en quelque sorte avec la LPO qui concerne le parc du Fond de Lavaux qui est déjà reconnu refuge LPO. Nous avons souhaité avec la LPO poursuivre le travail initié au Parc du Fond de Lavaux et l'étendre cette année au parc de l'hôtel de ville qui va nous lier à la LPO avec une nouvelle convention. Cela nous permettra notamment dans le parc de l'hôtel de ville de bénéficier d'un état des lieux sur la biodiversité mais également sur un inventaire des oiseaux qui fréquentent le site pour nous permettre par la suite d'envisager quelques aménagements et ajustements et aussi d'y faire des visites de découverte.

M. le Maire.- Y a-t-il des interventions, des remarques ? (Non)
Je mets aux voix.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **Approuve** l'avis émis par la commission municipale spécialisée « Environnement »

- **Autorise** le maire à renouveler l'adhésion à l'association Ligue pour la Protection des Oiseaux

- **Approuve** la présente convention et sa charte pour la création d'un nouveau « refuge LPO » sur la commune de Laxou.

Adoptée à l'unanimité

NOMBRE DE

- Conseillers en exercice : 33
- Présents : 27
- Nombre de votants : 33
- Procurations : 06

Objet :

**25 - CONVENTION DE
PARTENARIAT ENTRE
LA COMMUNE DE
LAXOU ET
L'ASSOCIATION DES
AMIS DE LA
CHEVRE DE LORRAINE**

Étaient présents : Laurent GARCIA, Laurence WIESER, Yves PINON, Christian MACHIN, Naïma BOUGUERIOUNE, Didier MAINARD, Claudine BAILLET BARDEAU, Guilaine GIRARD, Dominique LECA, Marie-Josèphe LIGIER, Jean-Pierre REICHHART, Serge VAUTRIN, Marc BORÉ, Brigitte CHAUFOURNIER, Isabelle TAGHITE, Samba FALL, Abdelkarim QRIBI, Nathalie JACQUOT, Carole BRENEUR, Stéphanie MUEL, Pierre CANTUS, Matthieu EHLINGER, Pierre BAUMANN, Valérie EPHRITIKHINE, Christophe GERARDOT, Aziz BEREHIL, Carole CHRISMENT

PROCURATIONS :

Mme N. PARENT HECKLER ayant donné procuration à I. TAGHITE
M. O. ERNOULT ayant donné procuration à N. JACQUOT
Mme A-M. ANTOINE ayant donné procuration à Mme C. BRENEUR
M. J. CAILLET ayant donné pouvoir à Mme L. WIESER
Mme P. MICCOLI ayant donné procuration à M. Y. PINON
Mme C. FERNANDES ayant donné procuration à M. C. MACHIN

Secrétaire de séance : Nathalie JACQUOT

Rapporteur : Laurence WIESER

Exposé des motifs :

Dans le cadre d'un programme de lutte contre les plantes invasives et le travail réalisé en partenariat avec l'association FLORAINE et l'ENSAIA, il est envisagé de mettre en place un projet d'écopâturage avec des chèvres.

L'association des Amis de la Chèvre de Lorraine souhaite accompagner la ville de LAXOU dans ce projet.

Afin de mettre en œuvre cette action, il est nécessaire que la ville adhère à l'association par le biais d'une convention définissant aussi les modalités de mise à disposition de chèvres de lorraine.

La commission municipal spécialisée "Environnement" réunie le 9 mars 2015, a donné un avis favorable pour cette proposition.

Débat :

Mme WIESER.- Nous avons entrepris depuis 2011 un partenariat fort avec l'association FLORAINE pour ce qui concerne la lutte contre les plantes invasives sur notre territoire. Ce partenariat a été renforcé il y a deux ans avec l'arrivée de l'ENSAIA qui met à disposition des équipes d'étudiants de la première à la dernière année des ingénieurs en agronomie.

L'écopâturage n'est pas la seule expérimentation sur notre territoire puisque nous en avons deux autres qui se situent en haut de la rue de la forêt consistant en du fauchage et de la replantation.

Je voudrais signaler que toutes ces expérimentations sont soutenues par la DREAL qui a financé un stagiaire de longue durée par le biais de FLORAINE pour suivre ces expérimentations et nous apporter un soutien technique.

Par ailleurs, une demande de financement a été faite au conseil départemental dans le cadre aussi de la lutte contre les plantes invasives et notamment du travail effectué sur les espaces naturels sensibles.

Je salue le conseil départemental qui a accueilli très favorablement cette expérience et nous a soutenus auprès de REALISE.

Enfin, on déposera un dossier conjoint auprès de la Fondation de France parce que ce dossier pourrait être éligible à un financement si tout se passe bien cette année sur les trois ans à venir.

Je renouvelle très sincèrement mes remerciements pour le travail effectué par les services techniques et en particulier le service environnement pour tout ce programme. Là encore, c'est une collaboration avec le tissu associatif Lorrain mais aussi avec l'ENSAIA, les futurs ingénieurs agronomes. Ils se nourrissent mutuellement les uns et les autres de leur savoir-faire et de leurs compétences. Les services sont obligés quelquefois de faire des choses très originales comme aujourd'hui d'accueillir des chèvres. C'est vivifiant et relativement bien vécu.

Sans la proche collaboration des services, tous ces projets ne pourraient pas voir le jour. J'espère que cela se déroulera bien.

M. le Maire.- Tous ces partenariats peuvent prêter éventuellement à sourire. Je salue le vrai travail qui représente des heures de réunion pour imaginer des projets innovants, des manières de travailler différentes, pour amener un plus à la commune.

Mme WIESER.- J'ai oublié de préciser que ce ne pas un aboutissement mais un des aboutissements de ces expérimentations. On organise conjointement avec FLORAINE et l'ENSAIA des rencontres régionales autour des expérimentations que l'on mène depuis cinq années qui se dérouleront à Laxou le 11 juin prochain. Ce mini-colloque rassemblera pour la matinée des gens venant de la grande région pour découvrir ce que l'on a fait et partager leurs expériences. Il y a des gens du conseil départemental d'Alsace ; des gens viennent aussi de Belgique et de Suisse pour partager ce qu'ils font sur le terrain et surtout venir visiter nos trois sites. Tout ce que l'on fait avec FLORIANE et l'ENSAIA c'est dans le but premier de trouver une solution qui puisse être mis en œuvre par les services de manière rationnelle, c'est-à-dire sans dépenser des sommes folles, qui soit faisable d'un point de vue budget et mise en œuvre. Pour trouver ces solutions, il faut expérimenter, partager son retour d'expérience. L'ENSAIA a pu faire des études de sol chez nous. On ne peut pas appliquer sur tous les sols la même méthode. On a bon espoir en partageant toutes ces expériences dans la grande région mais aussi avec l'étranger, que nous trouverons des solutions facilement mises en œuvre que l'on pourra partager avec d'autres communes.

C'est ouvert à tous les gestionnaires de terrain souhaitant avoir ce partage de connaissance.

M. le Maire.- Donc, le 11 juin, les chèvres prennent le pouvoir... !

Mme WIESER.- Exactement.

M. le Maire.- Y a-t-il des interventions, des remarques ? (Non)

Je mets aux voix.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **Approuve** l'avis émis par la commission municipale spécialisée "Environnement",
- **Adhère** à l'association des Amis des Chèvres de Lorraine,
- **Approuve** la convention jointe à la délibération
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer la convention avec l'association.

Adoptée à l'unanimité

NOMBRE DE

- Conseillers en exercice : 33
- Présents : 27
- Nombre de votants : 33
- Procurations : 06

Objet :

**26 - CONVENTION DE
PRESTATION DE
SERVICE ENTRE LA
COMMUNE DE LAXOU
ET LA MAISON DE
RETRAITE KORIAN LE
GENTILÉ**

Étaient présents : Laurent GARCIA, Laurence WIESER, Yves PINON, Christian MACHIN, Naïma BOUGUERIOUNE, Didier MAINARD, Claudine BAILLET BARDEAU, Guilaine GIRARD, Dominique LECA, Marie-Josèphe LIGIER, Jean-Pierre REICHHART, Serge VAUTRIN, Marc BORÉ, Brigitte CHAUFOURNIER, Isabelle TAGHITE, Samba FALL, Abdelkarim QRIBI, Nathalie JACQUOT, Carole BRENEUR, Stéphanie MUEL, Pierre CANTUS, Matthieu EHLINGER, Pierre BAUMANN, Valérie EPHRITIKHINE, Christophe GERARDOT, Aziz BEREHIL, Carole CHRISMENT

PROCURATIONS :

Mme N. PARENT HECKLER ayant donné procuration à I. TAGHITE
M. O. ERNOULT ayant donné procuration à N. JACQUOT
Mme A-M. ANTOINE ayant donné procuration à Mme C. BRENEUR
M. J. CAILLET ayant donné pouvoir à Mme L. WIESER
Mme P. MICCOLI ayant donné procuration à M. Y. PINON
Mme C. FERNANDES ayant donné procuration à M. C. MACHIN

Secrétaire de séance : Nathalie JACQUOT

Rapporteur : Laurence WIESER

Exposé des motifs :

A la demande de la Directrice de la Maison de Retraite KORIAN LE GENTILE, située 8 rue de la Saône à Laxou, il est nécessaire d'établir une convention afin de contractualiser les modalités de remplacement des lampes des candélabres du parking de la résidence.

Le coût horaire de l'intervention de remplacement s'élève à 140€ T.T.C comprenant la mise à disposition de 2 agents ainsi que d'un camion nacelle.

Débat :

M. le Maire.- Y a-t-il des interventions, des remarques ? (Non)

Je mets aux voix.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **donne** un avis favorable à cette demande, au tarif horaire de 140€ T.T.C

- **autorise** Monsieur le Maire à signer la convention afférente jointe à la délibération.

Adoptée à l'unanimité

NOMBRE DE

- Conseillers en exercice : 33
- Présents : 27
- Nombre de votants : 32
- Procurations : 06

Objet :

**27 - CONVENTION AVEC
GrDF POUR
L'INSTALLATION
D'EQUIPEMENT DE
TELERELEVE**

Étaient présents : Laurent GARCIA, Laurence WIESER, Yves PINON, Christian MACHIN, Naïma BOUGUERIOUNE, Didier MAINARD, Claudine BAILLET BARDEAU, Guilaine GIRARD, Dominique LECA, Marie-Josèphe LIGIER, Jean-Pierre REICHHART, Serge VAUTRIN, Marc BORÉ, Brigitte CHAUFURNIER, Isabelle TAGHITE, Samba FALL, Abdelkarim QRIBI, Nathalie JACQUOT, Carole BRENEUR, Stéphanie MUEL, Pierre CANTUS, Matthieu EHLINGER, Pierre BAUMANN, Valérie EPHRITIKHINE, Christophe GERARDOT, Aziz BEREHIL, Carole CHRISMENT

PROCURATIONS :

Mme N. PARENT HECKLER ayant donné procuration à I. TAGHITE
M. O. ERNOULT ayant donné procuration à N. JACQUOT
Mme A-M. ANTOINE ayant donné procuration à Mme C. BRENEUR
M. J. CAILLET ayant donné pouvoir à Mme L. WIESER
Mme P. MICCOLI ayant donné procuration à M. Y. PINON
Mme C. FERNANDES ayant donné procuration à M. C. MACHIN

Secrétaire de séance : Nathalie JACQUOT

Rapporteur : Pierre CANTUS

Exposé des motifs :

Après accord de la Commission de Régulation de l'Energie, GrDF doit engager à partir de 2016 le déploiement du nouveau compteur communicant "Gazpar".

Ce projet, d'un coût total de 1 milliard d'euros, et qui concerne 11 millions de clients desservis par GrDF au niveau national, a reçu le soutien de la fédération nationale des collectivités concédantes et régies (FNCCR) et de l'UFC que choisir.

Le déploiement de ce nouveau compteur a pour objectif de permettre aux clients gaz naturel particuliers et professionnels desservis par GrDF de bénéficier de données de consommation quotidiennes pour :

- une facturation systématique sur consommation réelle,
- une meilleure maîtrise de la demande d'énergie grâce à la mise à disposition plus fréquente de données de consommation permettant une analyse, un conseil approprié et des actions concrètes (éco-gestes, isolation,...).

Le compteur Gazpar communiquera ses données de relève de consommation de gaz de façon chiffrée et anonyme, en vue de leur traitement. Des concentrateurs permettant le regroupement des données des compteurs seront nécessaires et ils devront être installés sur des immeubles.

Le calendrier de déploiement comprend deux phases :

- 2016-2017 : prédéploiement de 150 000 compteurs sur 24 communes de France,
- 2017-2022 : sur le reste du territoire national, dont les communes du Grand Nancy.

La réussite de ce déploiement passe par l'appui des collectivités pour favoriser l'hébergement des concentrateurs sur leurs bâtiments. Plusieurs sites appartenant à la collectivité seraient susceptibles de remplir les conditions d'implantation d'un concentrateur.

Diverses communes du Grand Nancy ont d'ores et déjà délibéré : Houdemont, Maxéville, Pulnoy, Villers-lès-Nancy ... et d'autres sont en cours de conventionnement.

Il convient de passer avec GrDF une convention de partenariat qui détermine les modalités et conditions d'hébergement des équipements techniques ainsi que leur condition d'installation et d'exploitation.

Le montant annuel de l'indemnité versée par GrDF est de 50 € HT, ce montant sera révisé annuellement.

Débat :

M. le Maire.- C'est une délibération pour permettre aux utilisateurs de suivre au plus juste leurs consommations et de faire des économies énergiques appropriées.

Y a-t-il des interventions, des remarques ? (Non)

Je mets aux voix.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **Approuve** la convention avec GrDF jointe à la présente délibération,
- **Autorise** Monsieur le Maire à la signer.

Adoptée à l'unanimité

Une Abstention : Carole CHRISMENT